

Selon la CECO, le fisc devrait collaborer avec la police pour "coincer" les criminels

par Claude GRAVEL
 Dans un rapport de 300 pages rendu public hier, la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) recommande au ministre du Revenu du Québec de collaborer étroitement avec la police pour "coincer" au moyen de la législation fiscale les individus qui appartiennent au monde interlope.

La CECO, dont le mandat vient d'être prolongé jusqu'au 31 décembre prochain, recommande également aux gouvernements fédéral et provincial de vérifier fréquemment les activités des institutions bancaires

afin d'éviter qu'elles ne consentent aux criminels du crédit "ou d'autres avantages par corruption."

Intitulé "Le crime organisé et le monde des affaires", le rapport a été remis au ministre de la Justice du Québec, Me Marc-André Bédard, et il a été rédigé à la suite des audiences publiques de janvier, février et mars 1977 qui ont porté principalement sur le rôle de William Obront au sein de la mafia mont-réalaise.

Après avoir décrit longuement les activités de la mafia dans les divers secteurs de la finance,

représentant alors la preuve présentée publiquement au début de l'année, la CECO formule à l'intention du gouvernement québécois 28 recommandations qui, toutes, visent à intensifier la lutte au crime organisé.

Notant que les autorités américaines ont généralement recouru à la législation fiscale pour faire condamner les criminels, la CECO souhaite visiblement que ce procédé soit répandu au Québec et, à cette fin, elle recommande:

- que le ministère, du Revenu maintienne "un service spécial d'enquête chargé d'ex-

aminer les revenus déclarés ou non déclarés des personnes identifiées par les services de l'ordre comme faisant partie du monde interlope";

- que le ministère du Revenu "adopte une politique de collaboration positive" avec la CECO ou tout autre organisme chargé de lutter contre le crime organisé "par l'échange d'information et l'affectation à plein temps d'un certain nombre de ses vérificateurs auprès de cette commission ou de cet organisme";
- que les principaux corps de police, si la CECO disparaît,

maintiennent des escouades pour lutter contre le crime organisé, "établissent et maintiennent un système de communication et d'échange d'informations avec le ministère du Revenu du Québec";

- que le ministère du Revenu adopte sans délai, en matière d'impôt sur le revenu, des mesures susceptibles d'assurer la perception la plus complète possible des sommes dues à l'Etat par des personnes "dont les revenus déclarés sont manifestement incompatibles avec leur train de vie".

Après avoir rappelé que les activités du crime organisé ont parfois été financées par des institutions bancaires, soit par l'octroi de facilités de crédit et de services bancaires "à des riches tels que Vincent Cotroni et William Obront", soit par la pratique constante de l'usure et du pari "tolérée par les succursales bancaires," la CECO recommande:

- que les institutions bancaires adoptent des règlements "visant à éviter que leurs dirigeants et employés ne consentent

— Voir CECO, page A 6

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTRÉAL, MERCREDI 3 AOÛT 1977, 93e ANNÉE, no 183 96 PAGES, 8 CAHIERS

25 CENTS
 Abonné: Côte Nord 30c
 ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI \$1.40

METEO
 Orages en soirée
 Minimum: 14 Maximum: 24
 Demain: Dégagement
 Détails à la page A 2



Anne Jardin: nouveau record canadien

C'est hier, à la piscine olympique, que débutaient les championnats canadiens de natation. Si cette première journée devait être une indication de ce que sera l'ensemble de la compétition, les records canadiens dans cette discipline n'ont pas fini d'en prendre pour leur rhume. Dans la seule journée d'hier, quatre nouvelles marques ont été établies. Anne Jardin, entre autres, s'est amusée à battre le même record en deux occasions, soit celui du 50 mètres style libre. Les compétitions se poursuivent jusqu'à samedi et serviront à sélectionner les membres de l'équipe nationale canadienne.

— page E 2

Le Proche-Orient

Mgr Makarios est mort

Mgr Makarios est mort. Le chef de l'Etat chypriote est décédé d'une crise cardiaque. La disparition soudaine de l'Ethnarque pose à Chypre un double problème de succession, d'abord sur le plan politique puisque Mgr Makarios était président et ensuite sur le plan religieux puisqu'il était archevêque. Homme d'Eglise et homme d'action. Les deux aspects de la vie de Mgr Makarios traduisent, en effet, à merveille la dualité de cet homme dans lequel les Grecs voyaient un saint et les Turcs un démon. Car depuis 17 ans, sa béatissime Makarios III présidait cette république de Chypre dont l'indépendance était sa conquête et tenait la barre d'une main ferme.

— page H 1

La colère gronde à Chypre

En page "Pleins Feux," notre collaborateur Robert POULIOT nous parle, dans le cadre de sa série sur Chypre, de Nicos Sampson, ce partisan du rattachement de Chypre à la Grèce. Nicos Sampson n'est pas en mesure de lutter pour sa cause actuellement, ayant été emprisonné pour 20 ans. Toutefois, la colère gronde chez les Grecs de l'île et l'organisation secrète Eoka "B", décimée après l'invasion turque de 1974, est de plus en plus active.

— page A 7

Un "mini-Genève" sans l'OLP

Contournant le problème de la participation palestinienne aux négociations de paix sur le Moyen-Orient, les Etats-Unis et l'Egypte ont annoncé hier leur volonté de réunir un groupe de travail israélo-arabe, sans l'OLP, en territoire américain dès la mi-septembre. Les milieux politiques israéliens ont réagi de façon positive à cette proposition.

— page H 1

Sisco prudent

La question de la paix ou d'une nouvelle guerre au Moyen-Orient se décidera au cours des prochains mois, a déclaré hier à Montréal, Joseph Sisco, l'ex-bras droit de Henry Kissinger. M. Sisco, qui a fait partie des administrations Johnson, Nixon et Ford, a soutenu que les Etats-Unis étaient mieux placés que n'importe quel autre pays pour contribuer à la paix dans cette région.

— page H 2



Dr Joseph Sisco



Mgr Makarios

sommaire

- Arts et spectacles — Informations: F 1, F 5 — Horaires: F 2 à F 4
- Bandes dessinées: E 14
- Décès, naissances, etc.: H 13
- Chasse et pêche: E 6
- Economie: C 1 à C 6
- Éditorial: A 4
- Êtes-vous observateur?: H 3
- Horoscope: E 14
- Informations étrangères: H 1, H 2
- Loisirs et récréation: E 15
- Mon œil sur Montréal: F 4
- Mot mystère: E 14
- Mots croisés: E 14
- Page des lecteurs: A 5
- Petites annonces: G 1 à G 7, H 3 à H 12
- Radio et télévision: F 4
- SIMONE SIGNORET: G 1
- Sports: E 1 à E 9
- Vivre aujourd'hui: D 1 à D 11



Kenneth M. Lysyk

Le rapport Lysyk propose de retarder à 1981 la construction du gazoduc du Yukon

par Claude PAPINEAU
 OTTAWA (PC) — Les conséquences socio-économiques d'un gazoduc traversant le sud du Yukon pourraient être gardées dans des limites acceptables à la condition d'en retarder la construction jusqu'en 1981.

Telle est la principale recommandation du rapport d'enquête sur le projet de pipe-line longeant la route de l'Alaska, qui a été rendu public hier à Ottawa.

Présidée par le doyen de la faculté de droit de l'Université de Colombie-Britannique, M. Kenneth M. Lysyk, la commission recommande par ailleurs que le gouvernement fédéral s'engage à verser immédiatement un fonds spécial de \$50 mil-

lions, dont les intérêts pourraient être mis à la disposition des autochtones jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de leurs revendications foncières.

La proposition du rapport Lysyk d'imposer un moratoire de quatre ans sur la construction du gazoduc ne retarderait que relativement peu le début de la mise en chantier puisque le consortium Foothills, qui parraine le projet, ne prévoit commencer les travaux qu'en 1979 et se dit disposé à attendre en 1981.

La commission endosse par ailleurs une recommandation antérieure de l'Office national de l'énergie, suivant laquelle la société exploitante devrait verser une somme de \$200 millions à titre

d'indemnités pour les coûts sociaux et municipaux encourus indirectement par les communautés du Grand Nord, consécutivement à la construction du gazoduc.

Cette somme devrait toutefois être un minimum, elle devrait être administrée par les habitants du Yukon, et non par le gouvernement fédéral, et l'on devrait y ajouter une partie des taxes foncières annuelles imposées à la société du pipe-line, propose la commission.

A l'instar du juge Berger qui, en mai dernier, recommandait un moratoire de dix ans sur la construction d'un "couloir d'énergie" le long de la vallée du Mackenzie, la commission Lysyk

suggère de retarder les travaux, notamment pour permettre aux autochtones de "s'organiser de manière à utiliser efficacement leurs ressources avant que ne débute la construction du pipe-line".

La commission Lysyk juge ainsi qu'un minimum de quatre ans est suffisant pour permettre la mise en oeuvre de certains éléments clés de l'entente et pour éviter de nuire à un règlement des revendications foncières des Indiens du Yukon.

C'est avant septembre que le gouvernement canadien s'est engagé à faire part de sa décision sur la construction du pipe-line auprès du président des Etats-Unis, M. Jimmy Carter.

Le tracé d'un pipe-line au sud du Yukon permettrait l'acheminement du gaz naturel d'Alaska vers les marchés des Etats américains du Sud, déjà en proie à la pénurie.

Outre le délai requis pour le règlement des revendications autochtones, la commission Lysyk juge qu'en retardant le début des travaux à août 1981 on pourrait par ailleurs permettre à la société du pipe-line d'accroître son efficacité au cours de la construction et de réaliser des économies grâce à une planification plus rigoureuse.

• Autres informations en page A 2

économie

Pour la onzième fois en quatre ans, hausse du prix du gaz?

La Banque du Canada intervient et freine la chute du dollar

— page C 1

Le patronat veut une commission parlementaire sur le bill 45

— page A 13

Malgré la ville, un club privé empiète sur le canal Lachine

— page H 12

Les \$50 millions du fédéral Les Indiens fort peu impressionnés

OTTAWA (d'après CP) — Le rapport Lysyk sur le gazoduc Alaska-Yukon recommande au gouvernement fédéral de verser immédiatement une avance de \$50 millions pour accélérer les réclamations territoriales des Indiens, mais ceux-ci ne semblent pas impressionnés par cette mesure.

"Est-ce que de l'argent peut acheter nos souffrances", déclarait Daniel Johnson, le président du Conseil des Indiens du Yukon.

Selon lui, cette offre n'est qu'une autre tentative de pacifier les Indiens et le délai de construction proposé par la commission n'est pas assez long pour régler les réclamations territoriales et mettre les accords en application.

Les Indiens font valoir leurs réclamations territoriales pour l'ensemble du Yukon depuis 1973. Ils affirment qu'ils n'ont jamais cédé leurs territoires par des traités. Ils réclament des terres, une compensation financière, ainsi qu'une plus grande participation à la gestion des affaires du territoire.

Ottawa demande en retour qu'ils cèdent pour toujours leurs droits aborigènes sur les terres du Yukon.

La somme de \$50 millions ne constituerait probablement qu'une partie du règlement. Selon un avocat des Indiens, Allan Lueck, un minimum de \$150 millions serait requis.

La commission Lysyk n'a pas précisé à quel organisme indien devraient aller les intérêts du \$50 millions et à quelles fins ils devraient être utilisés.

Selon la commission, le temps ne travaille pas nécessairement en faveur des Indiens. Ceux-ci devront faire le meilleur usage du délai avant la construction du pipe-line et cela dépend des ressources à leur disposition d'ici là.

La commission d'enquête affirme que les réclamations des autochtones seront réglées au début de l'an prochain et une avance de \$50 millions servirait à accélérer le processus.

Les Indiens du Yukon, qui forment un tiers de la population du territoire, pourraient utiliser l'intérêt de cet argent pour mettre en application les accords conclus au sujet de leurs réclamations.

Il s'agirait là d'un compromis qui permettrait d'entreprendre la construction du pipe-line avant que tout ne soit réglé, ce qui pourrait prendre entre sept et dix ans.

Les Indiens réclament d'ailleurs un moratorium de cette importance sur la construction du gazoduc. "Ce qu'on nous propose n'est pas ce que nous voulons, de déclarer M. Johnson. Cela nous incitera à prendre des décisions hâtives."

La recommandation de retarder jusqu'en 1981 le début des travaux de construction formulée par la Commission Lysyk a été prise par tous les membres à l'unanimité, y compris par le représentant du Conseil des Indiens du Yukon.

Dans son rapport, la commission estime que la décision sur le pipe-line aura une importance capitale pour le renversement ou la continuation de la rivalité qui existe entre les autochtones et les Blancs au Yukon.

Le rapport Lysyk

D'importantes mesures pour contrer les effets négatifs du gazoduc du Yukon

OTTAWA (d'après CP) — Le rapport de la commission d'enquête Lysyk, rendu public hier, recommande que la compagnie Foothills Pipe Lines Ltée, de Calgary, verse au moins \$200 millions dans un fonds spécial pour compenser les "effets négatifs" sur la communauté qu'aura le gazoduc qu'elle se propose de construire au Yukon.

La commission explique en effet que la plupart des profits du pipe-line, qui desservira les marchés américains, iront aux États-Unis, tandis que les coûts sociaux et économiques de l'entreprise affecteront les 22,000 habitants du Yukon.

"Une telle situation serait injuste et inacceptable pour les gens du Yukon", déclare le rapport. Un fonds spécial doit donc être créé afin que les habitants du territoire puissent participer au projet et recevoir des compensations s'ils doivent subir des dommages.

De plus, l'argent doit être versé par la compagnie Foothills, de façon à ce que les coûts additionnels soient absorbés par les consommateurs américains.

Le paiement devra être effectué à raison de \$25 millions par an pendant 8 ans. Le premier versement serait fait immédiatement

après que le gouvernement aura approuvé le tracé du gazoduc.

Taxe

De plus, le rapport recommande au gouvernement du Yukon d'imposer une taxe foncière équivalente à celle levée par l'Alaska, créant ainsi une source continue de revenu.

En plus des quelque 200 emplois permanents qu'il doit créer, il s'agirait là d'un des bienfaits à long terme que le gazoduc fournira au Yukon.

En évaluant le pipe-line à 30 p. cent des coûts de construction, le gouvernement pourrait ainsi recevoir \$11 millions par an de Foothills, ce qui éliminerait pour le territoire la nécessité d'imposer une taxe de vente générale.

La commission fait remarquer que le Yukon a vu passer bien des projets d'envergure et de courte durée au cours des années, comme la ruée vers l'or.

Les déplacements rapides de population et d'argent qui s'ensuivent ont pour effet de faire grimper le taux d'inflation, d'ébranler l'économie et d'accroître la demande de services.

Emplois

Le Yukon ne peut fournir les 2,000 à 2,300 travailleurs qui se-

ront requis au cours de la période de construction qui s'étendra sur deux étés et un hiver.

Le rapport recommande que des programmes soient mis de l'avant afin de s'assurer que les habitants du Yukon puissent participer à la construction du gazoduc. Ils devraient pouvoir recevoir la formation spéciale requise à cet effet.

Au cours de la construction, environ 1,500 emplois pourraient être disponibles pour les gens du Yukon. Le rapport suggère à la société Foothills de fournir une estimation de ses besoins en main-d'œuvre afin que les localités du territoire soient informées au plus tôt des possibilités d'emploi. Une campagne publicitaire devrait également décourager les Canadiens du sud et les Américains de venir au Yukon sans y avoir un emploi assuré.

Immigration

Selon le rapport Lysyk, la compagnie sous-estime l'immigration de travailleurs que va provoquer la construction du pipe-line. Le document suggère de contrôler cette immigration par l'engagement sur place dans le sud du pays des travailleurs nécessaires.

Une telle entreprise est également susceptible de faire monter les prix, déjà élevés au Yukon. C'est pourquoi le rapport recommande que les paiements de compensation soient faits même aux habitants du Yukon qui ne recevront pas directement une partie des bénéfices qu'entraînera la construction du pipe-line, mais qui seront affectés par l'inflation qu'elle provoquera.

Ces paiements supplémentaires proviendraient d'un fonds spécial créé à partir des revenus fiscaux provenant du projet et iraient aux personnes âgées, aux assistés sociaux et aux chômeurs. Ils seraient calculés à partir de la différence entre le taux d'inflation au Yukon et celui du reste du Canada.

De plus, le ministère des Affaires indiennes devrait entreprendre une étude pour déterminer quels biens et services devraient être soumis à un contrôle des prix ou devraient être subventionnés. Dès que possible, le gouvernement du Yukon devrait décréter le contrôle des loyers.

Les petites entreprises, comme celles de transport et de gravier, devraient avoir la chance de tirer profit de la construction du gazoduc. La compagnie Foothills pourrait offrir sa coopération en s'assurant que les compagnies locales se voient offrir la chance de faire des soumissions.

Compagnie

Par ailleurs, même si le rapport recommande de retarder de deux ans la construction du gazoduc, la société Foothills a fait savoir qu'elle avait toujours l'intention d'inaugurer le pipe-line d'ici novembre 1982.

Un porte-parole de la compagnie a précisé que la construction du pipe-line proprement dit ne devait pas commencer avant 1979. Elle ne croit pas non plus que la commission Lysyk s'opposerait à la tenue de travaux préliminaires à la construction avant 1981. Entre-temps, Foothills pourrait construire les sections du pipe-line traversant l'Alaska, la Colombie-Britannique et l'Alberta.

Quant au paiement de \$200 millions recommandé par la commission, le porte-parole trouve qu'il s'agit là d'un montant trop élevé, ajoutant qu'il devrait y avoir négociation à ce sujet.

Aux États-Unis

Le délai de deux ans réjouit les tenants du projet El Paso

WASHINGTON (d'après CP) — Le rapport Lysyk a déjà soulevé de nombreuses inquiétudes aux États-Unis, où le président Carter doit décider d'ici le 1er septembre quel projet sera approuvé pour acheminer le gaz naturel de l'Alaska vers les consommateurs américains.

Pour le représentant Don Young, de l'Alaska, le délai de deux ans recommandé par la commission Lysyk signifie que le gaz naturel n'atteindra pas les États-Unis avant environ huit ans et pour lui, il s'agit là d'une situation intolérable. M. Young est un farouche partisan de l'acheminement du gaz naturel par bateau le long de la côte ouest, sans pénétrer le territoire canadien.

Un porte-parole de secrétariat d'Etat a déclaré pour sa part qu'un délai jusqu'en 1981 ferait encore monter les coûts du gazoduc, qui seraient alors comparables au projet El Paso de transport par bateau.

Il a ajouté qu'aucun projet de négociation n'avait été formulé pour tenter d'en arriver à une entente avec le Canada sur la question du délai. Des pourparlers pourraient avoir lieu une fois que les Communes auront débattu le sujet et que le cabinet en sera arrivé à une décision.

"Si le gouvernement canadien décide qu'il n'y aura pas de gazoduc, alors il ne sera pas nécessaire de tenir des consultations", a-t-il souligné.

Congrès

Par ailleurs, des sources proches du Congrès ont fait savoir qu'elles trouvaient les recommandations du rapport Lysyk plutôt "sévères".

Il semble que représentants et sénateurs considèrent le délai de deux ans inacceptable à moins qu'entre-temps, le gouvernement canadien accepte d'accroître ses exportations de gaz naturel vers les États-Unis.

Un porte-parole du groupe El Paso, Lou Delosso, a admis que les chances de ce projet étaient

meilleures à la suite du rapport Lysyk. Selon lui, si le gouvernement accepte le délai de deux ans, les navires d'El Paso pourront livrer le gaz naturel entre 18 et 24 mois avant le gazoduc Alaska-Yukon.

Un porte-parole de la société Foothills, l'avocat Stewart Udall, de Washington, a déclaré qu'un délai ne menerait à rien. Selon lui, la construction du gazoduc devrait inciter le gouvernement à accélérer les négociations avec les Indiens pour en arriver à un règlement rapide.

Quant aux \$200 millions que la compagnie devrait verser aux

habitants du Yukon, c'est là selon lui un précédent et une mesure radicale que ne s'est jamais vue aux États-Unis ou au Canada.

Broadbent

A Ottawa, le chef du NPD, Ed Broadbent, se réjouit des recommandations du rapport Lysyk, déclarant que le Canada a besoin d'un délai pour régler les réclamations territoriales des Indiens. Selon lui, les États-Unis ont toujours soutenu qu'ils n'auraient pas besoin du gaz naturel de l'Alaska avant 1985, ce qui n'est pas incompatible avec le début de la construction du gazoduc en 1981.

LA MÉTÉO

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum: 14 Maximum: 24 Orages en soirée	Dégagement

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	10	22	Risque d'averses	Ensoleillé
Outaouais	14	24	Orages	Dégagement
Laurentides	10	22	Orages	Dégagement
Cantons de l'Est	12	24	Orages	Dégagement
Mauricie	10	22	Orages	Dégagement
Québec	12	24	Orages	Dégagement
Lac-Saint-Jean	8	21	Ensoleillé	Orages
Rimouski	10	24	Orages	Dégagement
Gaspésie	10	22	Ensoleillé	Averses
Baie-Comeau	10	21	Ensoleillé	Averses
Sép't-Îles	10	21	Ensoleillé	Averses

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Dégagé	Victoria	12	26
Alberta	Couvert	Edmonton	9	—
Saskatchewan	Nuageux	Regina	8	22
Manitoba	Nuageux	Winnipeg	17	24
Ontario	Nuageux	Toronto	16	28
Nouveau-Brunswick	Dégagé	Fredericton	16	28
Nouvelle-Écosse	Brouillard	Halifax	14	20
Île-du-Prince-Édouard	Dégagé	Charlottetown	18	25
Terre-Neuve	Brouillard	Saint-Jean	13	24

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	21	29	Chicago	16	26	Nlle-Orléans	23	33
Washington	20	30	San Francisco	13	23	Miami	27	31
Boston	18	31						

vers les capitales

Amsterdam	19	—	Londres	24	—	Stockholm	23	—
Athènes	33	—	Le Caire	38	—	Sydney	10	—
Berlin	23	—	Lisbonne	22	—	Tokyo	27	—
Bruxelles	19	—	Madrid	30	—	Tunis	29	—
Casablanca	24	—	Moscou	31	—	Vienne	15	—
Genève	18	—	Paris	20	—	Varsovie	18	—
Hong Kong	27	—	Rome	25	—			

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations par ailleurs à LA PRESSE sont également réservés. Courrier de la deuxième classe. Enregistrement numéro 1400. Part de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS	INFORMATION GÉNÉRALE	285-7272
Livraison à domicile: Lundi au samedi \$1.40	REDACTION	285-7070
Lundi au vendredi \$1.25	EDITORIAL	285-7070
Samedi seulement 0.50*	PROMOTION	285-7100
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383
par porteur:	PETITES ANNONCES (annonces 10 lignes)	285-7111
13 semaines \$28.00	Commandes	du lundi au vendredi: 9h à 17h
26 semaines \$52.00	Pour changer ou annuler	285-7205
Lundi au samedi \$16.80 \$32.20 \$63.00	du lundi au vendredi: 9h à 16:30h	
Lundi au vendredi \$15.00 \$28.75 \$56.25	GRANDES ANNONCES	285-7202
Samedi seulement* \$12.00 \$23.50	Détailants	285-7202
par courrier:	National, Télé-Presse, Vacances, voyages	285-7306
Lundi au samedi \$28.60 \$57.20 \$114.40	Carrières et professions, nominations	285-7320
Lundi au vendredi \$21.45 \$42.90 \$85.80	COMPTABILITÉ	285-6892
Samedi seulement \$10.01 \$20.02 \$40.04	Grandes annonces	285-6901
* Minimum de 26 semaines	Petites annonces	285-6901
Côte-Nord, par avion, 0.50*		
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 8h à 19h30 (Samedi: 8h à 16h).		
285-6911		

Pipe-line Vers une législation fédérale

Le rapport Lysyk, qui compte 177 pages, est le dernier de la série des rapports remis au gouvernement sur la question du pipe-line du Grand Nord.

La Chambre des Communes se réunira exceptionnellement pour discuter de la question jeudi et vendredi, avant que le conseil des ministres ne prenne une décision, décision que doit également prendre le gouvernement américain avant le 1er septembre.

Le premier ministre Trudeau a indiqué, la semaine dernière, que si le gouvernement canadien donne le feu vert à la construction d'un pipe-line de cette envergure sur son territoire, la question fera l'objet d'une législation.

VIC TANNY

21 POUR

notre offre d'adhésion la plus avantageuse... encore disponible ces jours-ci!

L'amicale 21 POUR VicTanny

Lors de notre dernière offre de deux adhésions pour le prix d'une seule, bien plus de personnes se sont prévaluées de cette offre. Probablement, c'est parce que notre offre était doublement économique. De toutes façons, nous la renouvelons dès aujourd'hui. Qu'attendez-vous pour en profiter avec la personne amie? Lors même que vous ne connaissez personne qui désire s'inscrire avec vous, n'hésitez pas de le faire puisque nous vous accorderons votre adhésion à moitié prix. Cette offre étant pour un temps limité, ne la manquez surtout pas! Téléphonnez au club Vic Tanny de votre voisinage.

Il vous faut le meilleur — il s'agit de votre apparence physique!

VIC TANNY

AIR CONDITIONNÉ

STUDIOS DE SANTE ET DE CONDITIONNEMENT

8 clubs dans la région de Montréal, de communication avec le plus près de chez vous.

Place Bonaventure..... 866-3992
Longueuil, Place Desormeaux..... 651-7770
Centre commercial Côte-Saint-Luc..... 482-7415
Village LaSalle, Place Newman..... 366-8080

Montréal-Nord, Place Bourassa..... 325-8240
Chomedey, 1278, boul. Labelle..... 687-1916
Mail West Island..... 683-2130

CLUBS ET CLUBS AFFILIÉS A TRAVERS LE CANADA, LES ETATS, ET L'EUROPE

Le projet de loi 101 adopté en seconde lecture

Laurin fustige "l'attitude vide et superficielle" des libéraux

par Louis FALARDEAU
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le projet de Charte de la langue française a finalement été adopté en deuxième lecture, hier soir, alors qu'un vote de 46 à 30 a mis fin à un fastidieux débat de plus de 20 heures.

Comme on s'y attendait, seuls les députés du Parti québécois et le représentant du PNP ont voté en faveur du projet du ministre Camille Laurin. Les vingt libéraux présents ont voté contre et les représentants de l'Union nationale ont fait de même, comme l'avait annoncé un peu plus tôt leur chef, M. Rodrigue Biron. Le créditiste Camille Samson, qui avait parlé contre la Charte en deuxième lecture, n'était pas présent au moment du vote.

Les députés péquistes ont manifesté bruyamment leur joie de voir cette nouvelle étape franchie et ils se sont levés pour applaudir le ministre Laurin quand il a enregistré son vote.

Le ministre venait de clore par un bref discours le long débat

qui se terminait faute de combattants de l'Opposition, tous, à l'exception du libéral Michel Gratton, s'étant servi de leur droit de parole. Par contre, seuls neuf péquistes l'ont fait, les quatre autres qui devaient parler s'abstenant de le faire, pour ne pas jouer le jeu des libéraux, a expliqué le ministre.

M. Laurin n'a pas exercé son droit de réplique en passant en revue les arguments avancés par l'Opposition. Il s'est plutôt contenté de commenter l'attitude des libéraux et des unionistes, fustigeant les premiers et louant le travail positif des autres, qui sera d'ailleurs "récompensé" par quelques amendements.

Qualifiant le contre-projet de l'UN d'"exercice démocratique utile", le ministre a dit y trouver plusieurs amendements qui lui paraissent acceptables. Il ne peut retenir, toutefois, "la recommandation essentielle de ce parti, d'accorder un statut égal à l'anglais et au français sur le territoire du Québec." Ce serait, a-t-il dit, un recul même par rapport à la loi

22, et ça irait évidemment, à l'encontre du programme du PQ.

Les libéraux

Des libéraux, M. Laurin a regretté "l'attitude négative, vide et superficielle". Il s'en est particulièrement pris au député de Saint-Louis, M. Harry Blank, pour son discours "où le mensonge et la mauvaise foi faisaient bon ménage avec l'insulte et la calomnie", et au député de Saint-Laurent, M. Claude Forget, "qui s'est livré à des attaques perfides, ad hominem, pour mieux masquer le vide de sa pensée".

M. Forget avait en effet été sans pitié pour le ministre, trouvant par l'attaque des accents et un style qu'on ne lui connaissait pas. Qualifiant son discours de deuxième lecture d'oeuvre "d'un narcissisme pitoyable s'il n'était pas tragique", l'ancien ministre des Affaires sociales a accusé M. Laurin d'avoir pris à son compte, sans citer ses sources, le travail et les textes des autres.

Visiblement choqué par ces propos, le ministre a dit que "cette Opposition officielle appartient à une espèce en déclin et, heureusement ou malheureusement, ir-récupérable." Il lui a reproché d'avoir parlé plus de la minorité anglophone que de la majorité francophone, "ce qui indique bien à quelle enseigne elle se loge".

Le parrain du projet de loi 101 n'a, par contre, pas relevé les affirmations que venait de faire, à l'aide d'un texte étoffé et de nombreuses études statistiques, le député d'Outremont, M. André Raynauld. Favorable à la plupart des chapitres du projet de Charte, ce dernier a voulu démontrer que les dispositions relatives à la langue d'enseignement sont inutiles et dangereuses pour l'avenir du Québec.

Selon M. Raynauld, il suffirait d'envoyer à l'école française tous les immigrants allophones pour

contrer tout danger de diminution de l'importance relative de la communauté francophone au Québec. Il soutient, se basant sur des statistiques démographiques, que l'immigration en provenance des autres provinces canadiennes ne constitue aucunement un danger pour les francophones dans la mesure où elle est moins importante que l'émigration des Québécois et qu'il est faux de prétendre que les anglophones arrivent au Québec pendant que ce sont les francophones qui quittent.

Les mesures prévues à la loi 101 lui paraissent donc inutiles et même dangereuses, parce qu'en limitant la venue des anglophones elle privera le Québec d'un apport important à son développement.

Le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, avait aussi réservé pour hier son discours de deuxième lecture. Il n'a rien dit de neuf, se contentant de répéter les principaux points de désaccords entre son parti et le gouvernement. Ces points sont toutefois assez nombreux et assez importants, a-t-il dit, pour justifier que l'UN vote contre la loi en deuxième lecture.

Implorant le gouvernement d'accepter de discuter avec ouverture d'esprit les propositions de son parti, M. Biron a indiqué qu'il serait alors possible que l'UN vote en faveur de la loi en troisième lecture.

C'est donc à compter de ce matin qu'on saura mieux à quoi s'en tenir là-dessus, alors que débute l'étude en commission parlementaire, article par article, du très long projet de loi 101.

On saura en même temps si l'Opposition officielle renoncera à poursuivre son filibuster comme il en était fortement question hier. La décision de ce faire aurait été prise par le caucus, contre l'avis des plus radicaux parmi les députés et les stratèges du parti, qui tenaient à faire endurer au PQ ce qu'ils avaient enduré en 1974.

On peut se demander, toutefois, si la dureté de la réplique du ministre à leur endroit n'aura pas pour effet de faire renverser la décision en faveur des plus radicaux.

L'affaire du juge Fabien

Québec n'a d'autre choix qu'une enquête publique, dit Chevalier



Le juge André Fabien

Dans une lettre au ministre de la Justice dont LA PRESSE a obtenu copie, l'avocat montréalais Alfred Chevalier réclamait, le 27 juillet, la destitution du juge en chef de la Cour des Sessions de la paix, André Fabien, ou encore la création d'une commission d'enquête afin de faire la lumière publiquement sur les présumées activités répressibles auxquelles le magistrat se serait livré.

Dans cette lettre, Me Chevalier affirme que les circonstances ne laissent au ministre Marc-André Bédard d'autre alternative que d'appliquer la loi "qu'il s'agisse de la Loi sur les tribunaux judiciaires ou encore la Loi relativement aux commissions d'enquête".

C'est le témoignage à huis clos de Me Chevalier devant la Commission d'enquête sur le crime organisé qui avait mis en branle toute l'affaire et avait entraîné en janvier la tenue d'une enquête de la Sûreté du Québec sur les agissements du juge Fabien, enquête qui se poursuit encore actuellement.

Le leader du gouvernement, Me Robert Burns, a confirmé hier à l'Assemblée nationale que l'avocat Chevalier a envoyé des copies de sa lettre au premier ministre Lévesque, à quatre ministres au directeur de la Sûreté du Québec Jacques Beaudoin, et au sous-ministre de la Justice, René Dussault.

Me Chevalier y fait valoir que le ministre Bédard se doit d'agir pour trois raisons: d'abord parce que le juge Fabien a décidé de son propre chef de reprendre son poste récemment sans attendre la fin de l'enquête en cours à son sujet; ensuite en raison de la nature des présumées activités dont feraient état les policiers

chargés de l'enquête dans le rapport d'étape qu'ils auraient soumis au ministre; puis, parce que le juge aurait refusé "systématiquement" de répondre aux questions des enquêteurs, même s'il a prétendu le contraire. Il aurait plutôt conseillé aux policiers de s'adresser à son avocat, selon Me Chevalier.

Hier à Montréal, le ministre de la Justice a confirmé qu'il avait du faire parvenir un télégramme au juge Fabien pour lui demander de retarder sa rentrée à la Cour des sessions.

Me Bédard, qui venait de recevoir le rapport de la CECO, a déclaré que "dans l'intérêt supérieur de la justice", il avait toujours voulu traiter ce dossier avec discrétion et qu'il continuerait à le faire de "la manière la plus responsable possible" jusqu'à ce qu'il ait reçu le rapport final de la SQ.

Me Chevalier, lui, estime qu'en raison de l'importance du poste qu'occupe le juge Fabien, le ministre doit prendre les décisions qui s'imposent, ajoutant qu'il est urgent qu'il agisse. Pour étayer ses affirmations, il fait allusion à différentes circonstances, ainsi qu'à une affaire remontant à 1969.

Interrogé récemment sur les allégations de Me Chevalier, le juge Fabien avait déclaré qu'il n'avait rien à se reprocher, ajoutant qu'il s'agissait là d'une vengeance personnelle d'un avocat. Il avait demandé un congé sans solde jusqu'à la fin de l'enquête à son sujet. Et pourtant hier, il était à son poste à la Cour des sessions.



Rodrigue Biron



Camille Laurin

En commission parlementaire

Le projet de loi 101 sera considérablement modifié

De notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le projet de loi 101 sera considérablement modifié lors de l'étude article par article en commission parlementaire, le gouvernement ayant indiqué hier son intention de proposer d'importants amendements et d'accepter un certain nombre de ceux que présentera l'opposition.

Le principal amendement que soumettra le ministre Laurin visera, avons-nous appris, à ajouter à l'article 81 une exception permet-

tant l'accès à l'école anglaise aux enfants des Canadiens venant habiter le Québec en provenance d'une province qui a signé un accord de réciprocité avec le Québec.

Il est acquis que le ministre n'attendra pas le résultat de la conférence de St. Andrews ou de conférences ultérieures pour proposer l'amendement. Il le fera très probablement lorsque la commission en sera rendue à l'étude de l'article précité.

Nous n'avons pu savoir quels sont les autres "amendements importants" dont parlait le ministre mais il est certain qu'ils ne modifieront pas la philosophie de base du projet de Charte. Ils seront eux aussi présentés lors de l'étude de l'article à modifier.

Le ministre a, d'autre part, assuré le député de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, qu'il était prêt à discuter de ses craintes et à y répondre favorablement. On peut donc s'attendre à ce qu'on modifie encore la structure des organismes chargés d'appliquer la loi et à ce qu'on réduise ou explicite les pouvoirs d'intervention réglementaire que la loi accorde au ministre.

Enfin, M. Laurin a dit à l'Union nationale que certains de ses amendements, qui ne vont pas à l'encontre des principes de base de la loi, seront agréés. Il a parié spécifiquement des organismes chargés de l'application de la loi. On peut croire qu'il y en aura bien d'autres car il est connu que le gouvernement aimerait bien arriver à satisfaire l'Union nationale au point d'obtenir d'elle un vote positif en troisième lecture.

FAITES DE L'ARGENT!
Directement de l'importateur
BIJOUX
PRIX DE GROS
«aux plus bas prix en ville»
JOBBER ET MARCHANDS SEULEMENT 760 est, St-Zotique
FAITES DE L'ARGENT!

SANDWICHES ASSORTIS POUR VOS RÉCEPTIONS DE BUREAU OU À LA MAISON

Nous vous fournissons de délicieux hors-d'œuvre chauds et froids, canapés, bouchées, plateaux de celeri et olives, plateaux de fromage, plateaux de viandes. À prix raisonnables.

48 SANDWICHES cocktail frais du jour 5.25 la bte

Nous livrons partout à Montréal 844-3901

EGROID'S
4075, RUE SAINT-DENIS

LOT DE TOLES D'ACIER GALVANISÉE
2e QUALITÉ: LÈGÈRE IMPERFECTION

PRIX JAMAIS VU \$1500 le carré (100 pi carré)

Notre entreprise fondée depuis 1906 jouit d'une excellente réputation dans tous les Cantons de l'Est.

GIROUX LTEE
9, RUE GIROUX VICTORIAVILLE 819-758-1555

BUILDALL
MAGASIN ASSOCIÉ

MFA

63^e vente d'août

Une visite de nos ateliers et de nos entrepôts vous convaincra de la qualité de nos fourrures ainsi que de nos services complets!

guy Pouliot
FOURRURES INC. MANUFACTURIER
4435, rue de La Roche
Stationnement gratuit 527-8664 Depuis 1974
Laurent Pouliot, prés.

N'oubliez pas!

LA GROSSE VENTE

SAUVÉ FRÈRES

Venez dès demain à l'un de nos 5 magasins pour profiter de rabais allant jusqu'à 80% sur des marchandises de marques réputées pour l'homme et son fils.

RABAIS JUSQU'À 80%

Profitez-en pour habiller vos garçons pour la rentrée.

6554, Plaza Saint-Hubert / Centre Laval / Les Galeries d'Anjou / Carrefour Laval / Complexe Desjardins
273-6392 688-6292 351-6810 681-9213 281-1611

Les prétentions du ministre Johnson

Pour le nouveau ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, le projet de loi anticabs qui vient de présenter le gouvernement à l'intérieur de sa mini-réforme du Code du travail signifie que ce sont les entreprises qui, désormais, auront à payer le prix des grèves. Ce sera donc un changement radical puisque dans le passé, selon lui, ce sont les travailleurs qui supportaient ce fardeau.

Cette opinion étonne pour deux raisons: la première, c'est qu'il n'est pas si sûr que les grèves, jusqu'ici, n'ont imposé des sacrifices qu'aux seuls salariés. Bien des employeurs en sont sortis souvent fort écopés quand ils n'ont pas été acculés à la faillite. La deuxième raison, c'est qu'on avait toujours pensé qu'une grève devait comporter des risques pour les deux parties. Est-ce que le ministre voudrait que, à l'avenir, seule une de ces parties soit assurée d'avoir tout à perdre et rien à gagner?

Que fait-on de l'équilibre des forces sur lequel repose toute la philosophie de notre Code du travail?

M. Johnson justifie cette rupture d'équilibre en faveur des syndicats en disant que "la majorité de la population du Québec est composée de salariés" et qu'il s'agit "d'un choix politique qu'a fait notre gouvernement afin de protéger tous ces salariés".

Mais, où seraient ces salariés s'il n'y avait pas d'entreprises capables de fonctionner normalement à des coûts compétitifs et, par conséquent, en mesure de leur fournir des emplois? Qu'advient-il surtout de ces salariés si on allait créer des conditions telles que les employeurs seraient presque automatiquement acculés à céder aux ultimatum syndicaux?

Le ministre Johnson dit que son projet de loi anticabs ne force pas les entreprises à fermer puisque les cadres pourront toujours continuer à se rendre à leurs postes. Ses propos ne rassureront pas grand monde. En effet, rien n'est prévu pour faire respecter le caractère symbolique des lignes de piquetage. Ces lignes de piquetage, en dépit des injonctions, sont souvent devenues des barrières physiquement infranchissables.

D'ailleurs, il est à se demander quels sont les principaux agents de violence dans les grèves où l'entreprise continue de fonctionner avec des travailleurs de l'extérieur? Les fiers-à-bras qu'on trouve sur les lignes de piquetage ou les fiers-à-bras que les employeurs embauchent pour soi-disant protéger leur propriété? Qui provoque qui?

Qu'on interdise aux employeurs de recruter des briseurs de grève professionnels, d'ac-

cord, mais on devrait s'assurer, du même coup, que le piquetage reste ce qu'il doit être.

On dira que le seul fait pour l'entreprise de continuer à fonctionner constitue une provocation. Les syndiqués, bien sûr, quand ils déclenchent une grève espèrent qu'ils pourront paralyser la production, c'est-à-dire priver l'employeur de tout revenu et l'amener conséquemment à capituler. Mais c'est à eux d'évaluer correctement leur force. C'est à eux aussi de s'assurer qu'ils pourront compter sur la solidarité indéfectible de tous leurs confrères. Le patron ne prend généralement le risque de maintenir ses portes ouvertes que s'il estime que le syndicat a fait à ce sujet des erreurs de calcul.

De toute façon, les cas où une entreprise tente de poursuivre ses opérations en dépit d'une grève sont très exceptionnels. Et ils sont loin d'expliquer à eux seuls la violence qui a marqué tant de conflits ouvriers chez nous depuis quelques années. On s'illusionne grandement si on croit qu'une loi anticabs va ramener la paix chez nous.

Ce projet de loi, à ce chapitre, serait plus acceptable s'il équilibrerait les obligations qu'il fait aux parties. Un employé en grève peut continuer de travailler tandis que l'entreprise doit fermer. Mais, et c'est ce qui rend toute législa-

tion du genre d'application à peu près impossible même en supposant qu'on voudrait équilibrer les obligations, il serait à peu près impossible d'en vérifier le respect de la part des syndiqués à moins de déployer une armée d'enquêteurs.

Si, encore, la grève n'avait toujours que des objectifs purement économiques on pourrait peut-être concevoir qu'on débalance ainsi l'équilibre des forces en faveur des syndicats. Mais toutes les grèves ne tombent pas dans cette catégorie. Au surplus, le législateur n'a prévu aucun moyen de s'assurer que l'arrêt de travail est bien voulu par la majorité des membres de l'unité de négociation.

Enfin, on semble penser toujours aux méchantes multinationales mais le projet de loi met tous les employeurs sur le même pied. Les petites et moyennes entreprises à contrôle québécois seront astreintes au même régime. Plusieurs d'entre elles pourraient être menacées dans leur survie.

On a voulu protéger les syndicats. Est-on sûr qu'on protège aussi les travailleurs et leurs emplois? Le manque d'emplois peut être plus perturbateur de la paix sociale que le recours à des scabs en période de grève.

Vincent PRINCE

bloc-notes

Plaintes et réponses

En publiant un rapport sur les mesures disciplinaires touchant les professionnels du Québec, l'Office des professions démontre assez bien le travail des comités de discipline à l'intérieur des corporations professionnelles. Et il prouve que les diverses professions s'efforcent de tenir compte des plaintes qu'elles reçoivent du public.

Il demeure bien difficile d'apprécier vraiment les jugements rendus et chacune des sanctions. Il faudrait avoir été présent à l'audition de la plainte et posséder un dossier complet sur chaque professionnel accusé. On peut cependant se poser quelques questions à haute voix pour que l'ensemble de la population soit renseignée adéquatement et rassurée pleinement sur la protection qu'elle peut recevoir des corporations.

D'abord, il faut bien se dire que les corporations professionnelles existent pour protéger la profession et ses membres. La tentation de toujours faire passer les membres en premier doit sûrement exister.

On est alors porté à accorder plus de confiance au Tribunal des professions qui siège en appel qu'aux comités de discipline des corporations. D'autant plus que les diverses corporations semblent avoir des critères bien différents relativement aux fautes contre la profession. Il faut bien reconnaître qu'il est plus facile et plus profitable au Collège des pharmaciens de condamner à l'amende un membre qui a vendu des médicaments sans qu'un diplômé soit sur les lieux, qu'au Collège des médecins de prouver

que tel gynécologue emploie des méthodes d'examen peu conventionnelles. Cela se comprend facilement.

Il reste que certaines sanctions surprennent encore; même sans connaître tout le dossier d'une plainte ni les critères utilisés pour apprécier l'offense. Nous, nous ne pouvons juger qu'en comparaison avec ce que nous savons.

Par exemple, un médecin perçoit des honoraires pour des examens qu'il n'a pas faits. C'est probablement un vol de plusieurs centaines ou de milliers de dollars.

Si c'est un simple individu qui fait un tel vol, il est arrêté et condamné, avec photo dans les journaux et identification complète. Si c'est un médecin, il est suspendu pour quatre mois et personne ne le saura. On peut vraiment parler de privilège social assez avantageux.

Si vous attaquez sexuellement une jeune fille de 18 ans, vous risquez sûrement la prison. Si vous êtes médecin, une suspension de trois mois suffira. Privilège social assez avantageux.

On se demande donc si les sanctions imposées sont suffisantes, dans tous les cas, pour protéger la renommée d'une corporation et rassurer de façon absolue une clientèle qui a besoin d'avoir confiance dans ses professionnels.

C'est déjà bien: l'Office des professions n'hésite pas à publier un rapport des plaintes. Mais il faudrait peut-être que ce soit mieux: que l'on nous convainque que justice est faite.

Jean-Guy DUBUC

Appréhensions soviétiques

Visiblement, les Soviétiques appréhendent le débat qu'on entend tenir à Belgrade à l'automne, débat portant sur le respect dû aux droits de l'homme. Cette appréhension les trahit plus qu'ils ne pensent. En cherchant ainsi à circonscire et à réduire le plus possible les discussions sur ce point, ils donnent une preuve, on ne peut plus évidente, qu'ils se sentent morveux. S'ils n'avaient vraiment rien à se reprocher, ils auraient cherché, au contraire, à provoquer ce débat, prouvant, par le fait même, qu'ils se sentent la conscience tranquille. Mais loin d'apporter cette preuve, ils s'incriminent en cherchant à éviter un sujet qui les embarrasse.

Pourtant, les Soviétiques se considèrent comme les dépositaires de la morale marxiste et, forts de cet héritage, ils ne se gênent guère pour dénoncer tout ce qui leur répugne hors du monde communiste. Encore avant-hier, la Pravda, organe très officiel du pouvoir, s'en prenait aux crimes commis par les Occidentaux un peu partout dans le monde. Le commentateur, M. Vladimir Bolchakov, accusait les Etats-Unis et les autres puissances occidentales de mener une guerre psychologique contre les pays communistes. Ces initiatives, ajoutait-il, "ne peuvent plus être camouflées par les soi-disant valeurs morales américaines et occidentales".

values reflétées, précisait le commentateur, par la guerre du Vietnam, le scandale du Watergate, les activités de la CIA et l'incarcération de militants de droits civiques aux Etats-Unis.

Voilà des accusations fort graves. Si les Américains sont vraiment coupables de tous ces crimes, pourquoi l'Union soviétique ne profiterait-elle pas de la conférence de Belgrade pour les dénoncer? Serait-ce qu'elle se montre plus prompt à voir la paille dans l'oeil des Américains que la poutre dans le sien? Il semble, en tout cas, que si elle monte en épingle les crimes des autres, c'est dans l'espoir de pouvoir ainsi minimiser les siens. Mais cette stratégie ne trompe personne.

Aux Etats-Unis, de puissantes entreprises de presse et une opinion publique vigilante restent constamment en alerte et dénoncent la moindre infraction commise par l'Etat, la grande entreprise ou le simple citoyen. Elles eurent la tête de Johnson à cause du Vietnam et celle de Nixon à cause du Watergate. La CIA dut subir une enquête approfondie. Où sont donc, en URSS, les journaux et l'opinion qui dénoncent les infractions aux droits de l'homme et obtiennent la tête de ceux qui s'en rendent coupables?

Jean PELLERIN



Droits réservés

Dans la presse anglophone

Extraits d'éditoriaux puisés dans des journaux en langue anglaise et traduits par la Presse Canadienne:

Pour stimuler l'économie

D'abondantes statistiques publiées à Ottawa montrent que la lente économie canadienne a besoin d'un stimulant fiscal. On ne croit pas que le produit national brut réel augmente de plus de trois pour cent cette année, alors que le ministre fédéral des Finances Donald Macdonald avait prédit une hausse de quatre pour cent dans son discours du budget de mars dernier.

On prévoit pour 1978 une légère accélération de la croissance économique, mais pas suffisante pour remettre l'économie en pleine production avant la fin de l'année.

Le pire aspect de l'économie est le chômage. Le mois dernier, il a monté à huit pour cent de la main-d'oeuvre et on ne prévoit pas qu'il descende avant la fin de l'année. Pour 1978, il semble que le chômage ne diminuera pas à moins de 7.7 pour cent de la main-d'oeuvre.

Un des principaux facteurs de la lente croissance économique et du manque d'emplois est l'hésitation relative des hommes d'affaires à faire des dépenses de capitaux. Ce n'est pas que les profits sont à la baisse. Au contraire, on prévoit qu'ils vont augmenter de 15 et de 13 pour cent en 1977 et 1978.

Ce qui empêche surtout les investissements des hommes d'affaires, c'est le surplus considérable de la capacité des usines. Le meilleur remède à ce problème serait l'encouragement de la consommation et de la production par une réduction modérée de l'impôt.

Au lieu d'attendre au printemps, le gouvernement devrait apporter une telle modification dans un budget spécial d'automne. Et en même temps, des programmes directs d'emploi devraient être accrus pour aider à réduire le chômage au cours des six mois qui sont nécessaires avant que le stimulant de l'impôt ne se fasse sentir dans l'économie.

Une chose que le gouvernement fédéral ne devrait pas faire est de préparer une fin hâtive au programme global anti-inflationniste. Faire cela et adopter

en même temps une politique destinée à combattre le chômage constitueraient le moyen infaillible d'aggraver l'inflation qui, au taux annuel de 7.5 pour cent, est déjà supérieure de 1.5 pour cent à l'objectif fixé pour cette année par le gouvernement...

"The London Free Press"

L'énergie par le bois

Si la Nova Scotia Power Corporation approuve les suggestions de son directeur des projets spéciaux, M. Fred Buckley, il arrivera peut-être un temps où les habitants de la Nouvelle-Ecosse se serviront d'électricité engendrée par le bois et les déchets de bois. Une série de centrales de grandeur moyenne, d'une capacité de 15 à 20 mégawatts chacune, pourraient être construites dans différentes régions de la province, chacune se servant du bois se trouvant dans un rayon d'environ 25 milles.

Devant les coûts élevés de l'énergie et la menace d'une pénurie, l'idée mérite sûrement considération. Elle présente plu-

sieurs avantages évidents, en plus de la production de l'électricité. Elle est, entre autres, génératrice d'emplois. Il faut que le bois et les déchets de bois soient ramassés et livrés à la centrale. Même si on peut se servir de quelques machines, il reste qu'il faut une main-d'oeuvre abondante, en pleine forêt où les emplois se font rares, ce qui accroît les avantages...

La réserve qu'on peut faire est la capacité des forêts de la Nouvelle-Ecosse de répondre à la demande plus forte...

Nous sommes dans un certain dilemme. Nous avons besoin d'électricité d'une façon désespérée et si nous pouvons l'obtenir à partir du bois, il vaut la peine d'envisager cette possibilité. D'un autre côté, nos ressources forestières sont limitées et il est important que nous fassions le meilleur usage industriel de ce que nous avons. Les deux facteurs doivent être pris en considération, au moment où la Power Corporation prend sa décision sur l'énergie provenant du bois.

"The Halifax Chronicle-Herald"

À la défense des agences de voyage

La télévision est un médium d'autant plus puissant qu'il est sans unique et sans riposte; aussi faut-il s'en servir avec la plus grande objectivité et la plupart des animateurs d'émissions publiques font d'ailleurs preuve d'impartialité.

Cependant, il y a des exceptions dans tout et Radio-Canada nous en a fourni une preuve pénible le mardi 26 juillet à "Consommateurs avertis". Cette émission ayant pour but d'examiner à la loupe le monde de la consommation, il est dommage que l'animateur Simon Durivage se soit servi ce jour-là de sa loupe pour faire converger les rayons du soleil des vacances afin de mettre le feu à l'industrie du voyage.

L'oeil mauvais, le ton agressif, monsieur Durivage tenait sa proie et accablait de tous les maux les agents de voyages et les grossistes en tourisme en s'aidant de quelques clients insatisfaits et d'interviews ou transpirait un découragement qu'aurait envié Machiavel. Se basant sur deux cas particuliers passablement nébuleux, monsieur Durivage sabrait avec joie dans Sunflight, Skylark, Treasure Tours, etc., les accusant de publicité

trompeuse ou de profits excessifs.

Il s'attaque aussi à un agent de voyages inconnu en contestant avec une hargne évidente l'exercice même de sa profession, soutenant que son existence est tout simplement inutile. Si Simon Durivage élimine le rôle du détaillant d'un geste de la main, on pourrait lui répondre d'une façon aussi simpliste en lui demandant pourquoi diable il achète ses voitures dans un garage plutôt que directement chez General Motors (et pourquoi pas une Volvo en Suède?). On pourrait lui suggérer de fermer les supermarchés et d'aller acheter ses tomates chez le cultivateur! Soyons plus sérieux que lui et, comme il n'a rien compris, expliquons-lui ce qu'est un agent de voyages.

Jadis réservé à l'élite nantie, le voyage est maintenant disponible à toutes les bourses. Les grossistes, en réservant en bloc des sièges d'avions et des chambres d'hôtels peuvent offrir des voyages bon marché (il en coûte moins cher pour voler vers l'Europe ou les Antilles qu'il y a dix ans, malgré l'inflation). Ils publient ensuite des brochures détaillant leurs programmes et ces très honnêtement, quoi qu'en pense monsieur Durivage qui les accuse d'illustrer leurs catalogues de photos aguichantes. Bref, d'après lui, on attire le client avec du miel... On pourrait lui reprocher d'attirer le téléspectateur avec du fiel!

L'agent de voyages détaillant, dépositaire de tous les produits touristiques, offre donc à son client le choix. Il saura interpréter ses désirs et suggérer les meilleurs voyages tout en respectant le budget, il ventera les mérites d'un établissement ou déconseillera un produit que, par expérience, il trouve douteux, il indiquera au voyageur les différents formalités à remplir, les vaccins à recevoir le cas échéant, les assurances à prendre, etc.

Pourquoi s'acharner avec une aussi mauvaise foi sur toute une industrie, l'une des plus saines qui existent. Pourquoi affirmer que la publicité est toujours trompeuse alors que c'est faux? Pourquoi généraliser à l'aide de cas particuliers?

Probablement par besoin maladif de distiller son venin, sinon ce serait par sottise ou

malhonnêteté. Soyons généreux, accordons-lui le bénéfice du doute. Il a simplement préféré la facilité de démolir à l'art difficile de construire. Après tout, il faut gagner sa croûte et la faim justifie les moyens, non? Et au diable les victimes innocentes... on est prédateur ou on ne l'est pas!

Il est évident que certains produits touristiques sont moins bons que d'autres et qu'on puisse parfois avoir des pépins en voyage, à la grande joie de Simon Durivage qui voit là l'occasion rêvée de faucher tout le bosquet en voulant arracher deux mauvaises herbes. Il dit textuellement: "L'agent de voyages nous organise toujours." Ce mensonge péremptoire est contredit de façon évidente par le taux de satisfaction exceptionnellement élevé des millions de voyageurs canadiens.

L'animateur de "Consommateurs avertis" accuse l'agent de voyages de tromper le public. Ce sont plutôt les 500.000 spectateurs de cette émission qui, le 26 juillet, ont été trompés.

Consommateurs, soyez-en avertis! **Jean DAUNAIS**
Chroniqueur de tourisme
Ville St-Laurent

En bref

Une publicité difficile à subir

Je m'improvise aujourd'hui critique de messages publicitaires présentés à la télévision.

Je n'ai pas à vous féliciter du choix de votre annonce de La Presse.

Loin d'inciter à nouveaux abonnements, nous serions portés à annuler ceux que l'on a déjà.

Cette annonce conviendrait bien pour le plus malpropre des petits journaux à sensations et encore...

J'espère que nous n'en avons plus pour longtemps à la subir.

Mme Louis Messier
Candiac

A la défense de Félix Leclerc

M. Jean-Pierre Girard
Caricaturiste
La Presse

Cher monsieur,

Je suis d'accord avec cette dame qui vous a fait reproche d'une caricature sur un mot de Félix Leclerc. Pourquoi lui avoir répondu par des arguments que vous semblez désapprouver? Ce poète n'est ni un politicien ni un polémiste. Il est très délicat de le railler à cause du très grand respect qu'il inspire aux Québécois de toutes tendances. L'entretien avec Félix Leclerc (dont une parole fut l'objet de votre caricature) était rempli de générosité, de sincérité... Son observation était humaine et apolitique si vous lisez bien; rien à craindre du côté de la dictature. Il y a des purs et des impurs comme il y a des menteurs et des sincères. Publier la caricature en question dans la page éditoriale fut le comble de la maladresse.

Joseph LAFRENIÈRE,
Romancier, Laval.

Français et cinéma

Monsieur Louis O'Neil
Ministre des Affaires culturelles

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la missive qui vous était adressée par M. Richard Wingender, sous la rubrique "Lettres des lecteurs" du journal LA PRESSE le 26 juillet dernier.

Je reconnais comme M. Wingender la nécessité de remédier à la situation actuelle où le citoyen du Québec doit, culturellement parlant, se plier aux fantaisies d'entreprises étrangères.

Une telle situation est inacceptable et non tolérée, du moins,

pas dans la province voisine en ce qui concerne le domaine cinématographique.

J'ai demeuré ces dernières années dans la région d'Ottawa et j'ai été surpris de constater qu'aucun des quelques films français présentés dans la capitale fédérale n'était projeté sans sous-titres anglais.

S'agit-il là d'une coutume ou d'une pratique commandée par la loi ontarienne? Je l'ignore, mais je trouve une telle pratique tout à fait normale et synonyme de quelque fierté.

J'ose espérer que la charte sur la langue qui sera incessamment adoptée, contiendra quelque disposition à cet égard; sinon, j'espère que vous remédiez à la situation.

Normand TAILLEFER
St-Stanislas-de-Kostka,
Ctè Beauharnois

Un voyage pénible

Les autobus Voyageurs,

J'ai fait, fin juin, un voyage à Hearst, Ontario. Pour aller tout était bien, mais au retour, le 4 juillet, à 7 heures à Hearst, nous avons pris, ma mère et moi, un autobus très sale: le plancher était couvert de bouts de cigarettes, de boîtes de liqueurs, de papiers, etc., les toilettes avaient une odeur nauséabonde qui dura tout le voyage, c'est-à-dire 15 heures. Nous avons changé d'autobus à Ottawa, ce qui nous a permis d'avoir une fin de voyage moins pénible.

Je regrette d'avoir à écrire cela mais je ne pouvais garder le silence.

Juliette BRAULT
Montréal

Plutôt que l'assurance-auto

Monsieur René Lévesque
Premier ministre
Québec
Monsieur,

Vous trouverez ci-inclus un rapport publié dans LA PRESSE du lundi 4 juillet 1977 intitulé: «Bilan du week-end: 21 morts dont 18 sur la route».

Considérant que la personne humaine est la plus précieuse des richesses, considérant qu'aucune loi sur l'assurance-automobile ne peut protéger adéquatement cette richesse, ne serait-il pas préférable que le gouvernement oublie l'assurance-automobile et s'occupe à ce que les lois de la route soient plus respectées afin d'éviter des catastrophes à chaque fin de semaine?

Georges TASSÉ, c.d.a.a.
Montréal

L'agent de sécurité, cet inconnu

Je crois que le public, en général, n'est pas vraiment au courant du rôle que jouent les agents de sécurité et les agences qui les emploient.

La première tâche d'un agent de sécurité est de protéger la vie et les biens du client qui paie pour recevoir ses services, lesquels ne peuvent être obtenus de la police ni des pompiers. En remplissant sa mission, l'agent de sécurité, comme tout individu engagé dans le maintien de l'ordre, que ce soit dans le domaine public ou dans le domaine privé des agences de sécurité, doit essayer les insultes du public qui se targue de respecter la loi, et je parle en connaissance de cause puisque j'ai servi durant 29 ans comme officier de police de la ville de Montréal.

Parmi les remarques désobligeantes dont on nous gratifie, le qualificatif de "grippe-sous" revient souvent. Une agence de sécurité bien organisée donne du

service pour le prix qu'elle en reçoit; le profit qu'elle réalise est classé parmi les plus minimes dans le monde des affaires, en regard du capital investi. Ceci est dû au fait que dans la plupart des cas, nos services sont obligatoires de par les exigences des assureurs et autres raisons. Habituellement, les agences rémunèrent leurs agents de sécurité au taux du salaire minimum, ou légèrement au-dessus comme c'est le cas dans ma compagnie. Nous ne pourrions faire autrement, car les clients accordent leur contrat au plus bas soumissionnaire, peu importe la qualité des services offerts, cela leur est indifférent.

Il y a rumeur à l'effet qu'un comité spécial soit formé pour étudier la façon dont les agences de sécurité sont exploitées. Je suis entièrement en faveur de la formation d'un tel comité et je suis sûr que toutes les agences sérieuses abondent dans le

même sens. De fait, l'association à laquelle la plupart des agences de sécurité respectables adhèrent au Québec, le Conseil des Agences de Sécurité et d'Investigation du Québec Inc., a soumis un mémoire, l'an passé, au ministre de la Justice, expliquant clairement les problèmes qui assaillent notre industrie et suggérant des amendements sévères à la loi qui nous régit, mais aucune suite n'a été donnée à notre mémoire depuis.

L'une des suggestions essentielles du Conseil consiste à demander au ministère de la Justice de ne délivrer un permis d'exploitation qu'à une agence dont les directeurs possèdent l'expérience requise au bon fonctionnement d'une agence de sécurité. L'incident regrettable dont nous avons été témoins récemment alors qu'une agence a fait usage abusif d'armes à feu, est un exemple typique du man-

que d'expérience dans le domaine.

Nous sommes bien connus dans l'industrie qui nous occupe et nous avons été engagés maintes fois dans ce genre de conflit ouvert au cours des 15 années passées sans jamais avoir usé de représailles contre nos attaquants, à part le fait d'avoir réclamé des dommages en Cour civile, mais le tout se réglait habituellement hors cours.

Je suis vraiment inquiet de constater que toutes les agences de sécurité sont mises sur un même pied d'égalité alors que plusieurs d'entre elles sont exploitées avec expérience et intégrité, ce sont des compagnies honnêtes en tous points qui doivent quand même soutenir le choc des injures gratuites venant de gens qui ne sont pas au courant de la situation véritable.

Le président et directeur général de l'Agence de sécurité Phillips Inc.,
William-G. Phillips

Une expérience à partager

Dr. W. Clifford-Jones
LA PRESSE
Cher docteur,

Ayant pris connaissance de votre opinion publiée dans LA PRESSE, le 6 juillet 1977, concernant la présence du père lors de l'accouchement, je dois avouer que votre attitude rétrograde face à cette expérience de vie unique qu'est une naissance m'a révolté.

La genèse d'une vie nouvelle impliquant une responsabilité directe assumée par le futur père, il m'apparaît tout à fait logique que l'expérience de l'accouchement soit partagée entièrement par les deux parents.

Une réflexion récente parue dans "L'Information Médicale et Paramédicale" selon laquelle la prévention en matière de santé devrait relever d'une responsabilité individuelle plus grande suivant un concept de vie purement personnel et inhérent au niveau cognitif, social et culturel de chacun, m'a plu en ce sens que cet axiome pourrait également s'appliquer à l'accouchement comme expérience vécue.

En effet, l'accouchement est une expérience du couple qui demeure profondément personnelle. Bien que l'opinion de M. Laurent Imbeault (LA PRESSE, 21 juillet 1977) qui affirme que "si un homme ne peut pas voir sa propre femme accoucher de son enfant, qu'il aille se faire soigner, il est très malade", contient une part de vérité, le médecin traitant ne devrait qu'être témoin de l'expérience individuelle du couple en lui laissant le loisir de vivre l'accouchement de façon personnelle, spontanée, selon son niveau de connaissances et d'émotivité.

Si le père désire assister à l'accouchement, qu'il y vienne, et s'il ne veut pas, respectons son désir. Bien que l'une ou l'autre éventualité puisse paraître répugnante pour les uns ou pour les

autres, ce serait une aliénation de vouloir s'opposer à ce que le père assiste à l'accouchement sur les seuls arguments techniques. La responsabilité du médecin ne doit pas se limiter à exécuter un accouchement, il doit également tenter de respecter l'expérience du couple. L'argument de complications possibles n'entraîne pas la présence du père car, en pratique, bien que rares, ces complications sont le plus susceptibles de survenir après la naissance (hémorragie de 3e stade, rétention placentaire, etc...). Quant aux autres complications plus courantes (disproportion céphalo-pelvienne), elles demeurent prévisibles par les techniques médicales actuelles, ce qui permet de prévoir l'assistance ou la non-assistance du père.

Bref, on peut élaborer longtemps sur le sujet mais mon intervention vise surtout à blâmer le journal LA PRESSE pour l'information anachronique qu'elle s'est autorisée à publier par l'entremise du Dr Jones, laquelle contribue à induire chez le grand public de faux concepts et des mythes qui rendent parfois pénibles, pour nous médecins et pour les couples, un accouchement autrement enrichissant.

Marcel FERRON, M.D.
Montréal

Dr W. Gifford-Jones,

Si le mari veut assister, ce n'est pas par curiosité ni pour nuire à l'équipe médicale, mais pour aider sa tendre moitié à traverser ce cruel moment de sa vie. Ma femme, qui veut donner son témoignage, vient juste de me dire que "la femme se sent plus courageuse avec son mari tout près d'elle" et que "toute seule avec des étrangers c'est un supplice". D'ailleurs, n'est-il pas juste qu'un homme finisse en beauté et avec succès ce dont il est le responsable et la cause?...

En étant présent à l'accouchement de ses enfants, le père devient le témoin oculaire de sa progéniture depuis le début jusqu'à la fin. Manquer le début, c'est manquer une maille de la chaîne.

M. Yvan GAUVREAU,
Montréal

Dr W. Gifford-Jones,

Pourquoi un pseudonyme? Auriez-vous peur de vos convictions? Pourquoi déconseiller les couples? Serait-ce trop compliqué pour vous un accouchement naturel où le papa est témoin de la naissance de son enfant?

Pourquoi être si négatif dans vos cinq derniers paragraphes? Avez-vous assisté vous-même en tant que papa à la naissance d'un de vos enfants? J'en doute!

Ma femme, après lecture de ce qui précède, trouve que je ne suis pas assez clair. Je suis contre les cinq derniers paragraphes de votre article. Je crois que vous nous prenez pour des enfants.

Réal QUINTAL,
Montréal

Pour faire suite à la lettre de Monsieur Laurent Imbeault (LA PRESSE), 21 juillet 1977) sur la démythification de l'accouchement, j'aimerais à mon tour apporter un témoignage sur une expérience que je vis présentement.

La grossesse est pour moi une aventure "extraordinaire" à presque tous les points de vue, je dis bien presque, parce que comme dans toute chose il y a un "mais", comme si l'homme était incapable de vivre en harmonie avec la nature sans pour cela en rompre l'équilibre.

Je m'explique: tout mon être est présentement sur la défensive quand il devrait être dans un état de sérénité préparatoire à ce que je vivrai bientôt.

Tout au long de ces sept mois, nous avons eu à nous "battre" (le mot n'étant pas trop fort) mon compagnon et moi contre tous ces gens qui ont essayé (mais en vain) de nous présenter cet événement comme une anomalie, nous racontant chacun à leur tour le côté négatif de leur vécu pour soi-disant nous mettre en garde sur ce qui nous attend.

Tout en nous pensant immunisés contre ces sottises, nous avons dû nous rendre à l'évidence: l'accumulation de tous ces ragots nous rendaient plus ou moins vulnérables. Ce climat de tension dans lequel ces bonnes gens nous plongeait nous a presque donné le goût de vivre ces mots "barricadés", en plein bois, près des animaux dits sauvages et loin de ces humains dits "civilisés".

Je vous ferai gré ici de toutes les sottises auxquelles nous avons dû nous soumettre.

Avoir un enfant est une expérience unique pour chacun et doit se vivre comme telle chaque individu la vit comme il se sent dans sa peau, comme il fonctionne quotidiennement (je parle évidemment de grossesse dite normale).

Alors, ceux qui auront des histoires d'horreur à nous raconter d'ici la fin de cette aventure, dites-vous bien que vous parlerez dans le vide, puisque nous venons de faire l'achat d'une boîte de cotons soyeux pour nos fines oreilles. Ce délicat matériel ne nous quittera que lorsque nous aurons vécu personnellement cet événement.

En conclusion: à tous ceux qui désirent coiffer la femme enceinte du "statut particulier", je leur dis: "laissez-nous, s'il-vous-plait, faire nos propres constatations d'usage (peut se lire du sage).

Diane BOUCHARD
Montréal

N.D.L.R. LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres moulées son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone au cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Vu l'abondance du courrier, LA PRESSE ne peut s'engager à publier toutes les lettres ni à justifier au téléphone ou par écrit chaque non-publication. Elle se réserve aussi le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Autant que possible, prière d'écrire à la machine, à double interligne. Adressez vos lettres comme suit: "Lettre des lecteurs", Service de l'Éditorial, LA PRESSE, C.P. 4200 succursale Place d'Armes, Montréal, Québec.

VENTE

OFFRE SPÉCIALE POUR SEPT JOURS

AUVENTS

EN ALUMINIUM
DE TOUTES COULEURS — FINI EMAIL CUIT OU
EN FIBRE DE VERRE
POUR BALCONS, PATIOS ET FENÊTRES

PRIX VRAIMENT BAS!

ESTIMATIONS GRATUITES
JOUR OU SOIR

**TÉLÉPHONEZ
382-6811**

Soir: 737-1960
Facilités de paiement

RESIDENTIELS,
COMMERCIAUX
et INDUSTRIELS

DESSINÉS ET FABRIQUÉS
ENTIÈREMENT AU QUÉBEC
PAR DES QUÉBÉCOIS

**GARANTIE MORRIS FILS
PAR ÉCRIT**

NE PAS CONFONDRE AVEC LES IMITATEURS

Wm MORRIS & FILS LTEE

LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES

Anciennement sur Côte-de-Liesse
maintenant à un seul endroit et à Montréal

9162, boul. SAINT-LAURENT

TERMES FACILES
JUSQU'À 90 JOURS POUR PAYER
PAS D'INTÉRÊT

ACHETEZ MAINTENANT ET ÉPARGNEZ

FAITS SUR
MESURE PAR
Wm MORRIS
& Fils

DEPUIS PLUS DE 52 ANS,
MARCHANDISES SATISFAISANTES
OU REMPLACÉES SANS FRAIS.

SUCCURSALE
DE QUÉBEC
263, rue Saint-Paul,
Québec
692-2127

(entre Legendre
et Chabanel)

Un certain nombre d'entreprises et d'individus seront poursuivis

La Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) recommande aux autorités provinciales de sévir contre un certain nombre d'entreprises ou d'individus dont les activités illégales ont été rendues publiques au cours des audiences publiques du début de l'année 1977.

Des millions de dollars d'actions sans valeur ayant été vendues il y a quelques années à des Québécois par les maisons de courtage Castle Securities Quebec Limited et Michelin Forey Inc., la CECO recommande que l'on entreprenne immédiatement "toutes les procédures disponibles" contre leurs administrateurs, Harry Workman, Jack Workman, Paul Michelin, Jos Forey et Ingo Hetzel.

De même, les rapports d'impôt pour les années 1971 à 1974 de tous les employés de ces deux maisons devront être scrutés par le ministère du Revenu.

Afin de prévenir de tels abus à l'avenir, la CECO recommande que les règles qui exigent du courtier la connaissance de son client "soient extentionnées de telle sorte que le courtier qui détient la procuration de transiger sur un compte étranger assume une responsabilité personnelle à l'égard des autorités au Québec".

Accusations de parjure

La CECO recommande en plus que des plaintes de parjure soient portées contre Jean Bélanger, Yvan Demers (des vendeurs d'actions) et Paul Michelin (ex-président de la firme Michelin Forey Inc.), "relativement aux témoignages

qu'ils ont prétendu rendre devant nous".

Ces procédures judiciaires s'ajouteraient à celles déjà entamées contre les frères Workman, deux autres responsables de la vente des actions de AIS Resources Limited. Cette dernière compagnie, selon la CECO, doit être examinée de près par les fonctionnaires des ministères du Revenu fédéral et provincial.

La CECO recommande par ailleurs que les recherches policières soient intensifiées à l'endroit de Hubert Ducharme et de John

C. Doyle, deux individus qui se sont réfugiés à l'étranger pour échapper aux accusations qui pesent contre eux au Canada.

Le ministère de la Justice du Québec doit examiner, soutient la CECO, la preuve qui a été recueillie contre au moins une dizaine d'individus relativement à des fraudes bancaires. Le plus célèbre est Solly Levine, qui a témoigné à plusieurs reprises au début de l'année, et que la CECO n'hésite pas à associer à William Obront dans le domaine du prêt usuraire.

La CECO demeure un outil indispensable et efficace

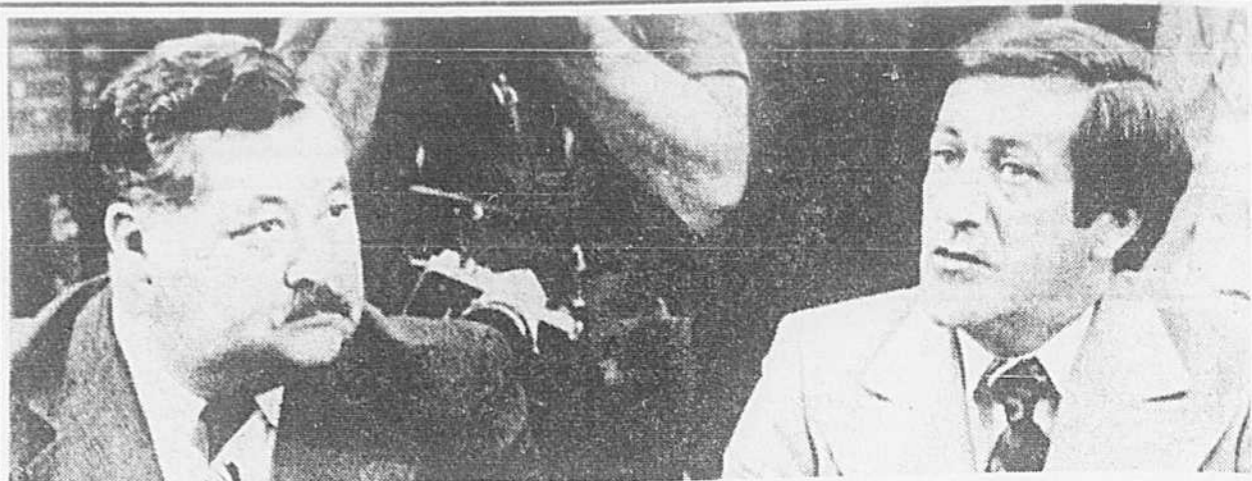
— Bédard

La Commission d'enquête sur le crime organisé, dont la légitimité a été mise en doute ces dernières années dans plusieurs milieux préoccupés des droits de la personne, a reçu un appui éloquent hier du ministre de la Justice du Québec, Me Marc-André Bédard.

"La CECO constitue encore un outil indispensable et efficace contre le crime organisé", a déclaré Me Bédard après avoir reçu le rapport de la Commission, dont le mandat vient d'être prolongé jusqu'au 31 décembre pour examiner d'autres secteurs du crime organisé "qui pourraient requérir une action immédiate".

Le ministre de la Justice a par ailleurs annoncé que des consultations auraient lieu cet automne avec les membres de la Commission afin de préciser le mandat qui pourrait être le sien à compter de janvier 1978. "En décembre prochain, nous serons en mesure de dire vers quoi nous nous orientons", a conclu Me Bédard.

Quant au président de la CECO, le juge Denys Dionne, il n'a pas exclu que l'enquête de cet automne soit accompagnée d'audiences publiques. Seront-elles télévisées, comme par le passé? "Nous aviserons en temps utile, après étude des dossiers."



Le juge Denys Dionne et le ministre Marc-André Bédard, au cours de la conférence de presse qu'ils donnaient hier à Montréal. (téléphoto PC)

CECO

SUITE DE LA PAGE A 1
tent du crédit ou d'autres avantages par corruption, qu'elles les diffusent et surtout qu'elles les appliquent"; que soient proposées aux gouvernements fédéral et provincial "les modifications aux lois en vigueur ayant trait à l'administration des banques dans le but de permettre des vérifications fréquentes par des agents de l'Etat" afin d'éviter la répétition d'abus ou d'actes illégaux qui ont été décrits devant la Commission.

Autres recommandations

Estimant que l'écoute électronique constitue "une arme essentielle" dans la lutte au crime, la CECO recommande la mise en vigueur rapide des articles du bill C-51 qui permettraient d'entendre l'écoute à toutes les offenses criminelles et de porter de 90 jours à trois ans le délai d'avis à la personne qui en a fait l'objet.

La CECO recommande aux principaux corps policiers de maintenir au Québec des escouades d'enquête spécialisées dans le crime organisé et elle recommande au gouvernement de maintenir et de développer le Bureau de recherches du Québec sur le crime organisé (BRQCO).

Autre sujet de préoccupation de la Commission présidée par

le juge Denys Dionne: l'argent, gagné illégalement, que la mafia réinvestit dans des entreprises licites. La CECO recommande que cette pratique devienne illégale, comme c'est déjà le cas aux États-Unis.

"De plus, le tribunal devrait avoir le pouvoir, en matière de sanctions civiles, de prononcer des ordonnances concernant la disposition de ces biens illégalement acquis, notamment d'ordonner à une personne de renoncer aux biens ainsi accumulés, selon les conditions fixées par le tribunal."

La Commission d'enquête recommande aussi que les tribunaux de juridiction criminelle appliquent plus souvent les articles du Code criminel qui ont trait à l'indemnisation des victimes du crime organisé.

Afin de démanteler plus rapidement les organisations criminelles, la CECO recommande que l'accusé reconnu coupable d'un acte criminel, s'il a déjà subi deux condamnations pour des actes criminels reliés à une activité du crime organisé, soit condamné à une peine minimale équivalente à la moitié de la peine maximale prévue par le Code criminel pour l'acte en question.

D'outant plus déplorable

Les tribunaux américains peuvent déjà prononcer contre

les membres du crime organisé des peines additionnelles d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 30 ans.

Les lois canadiennes permettant à l'heure actuelle à un témoin d'échapper à une commission d'enquête provinciale en se réfugiant dans une autre province, la CECO recommande que soit établi, par entente entre les procureurs généraux ou par tout autre moyen, le pouvoir de signifier et d'exécuter des assignations et des mandats d'amener dans toute le Canada, dans le cadre d'enquêtes sur le crime organisé.

La situation actuelle est "d'autant plus déplorable que le crime organisé ne connaît pas de frontières, ni provinciales, ni nationales", affirme la CECO. "Il serait normal que ces frontières, affirme la CECO. "Il serait normal que ces frontières, dont les membres du crime organisé ne tiennent pas compte dans leurs activités, ne leur servent plus de protection contre une enquête légale portant sur ces mêmes activités."

La CECO recommande enfin que "des mesures législatives énergiques" soient adoptées le plus tôt possible pour faire face "à l'immense problème social et économique" que représente le prêt usuraire.

Powers se serait sacrifié

LOS ANGELES (AP) — La police de Los Angeles a déclaré, hier que Gary Powers, l'ancien pilote de l'avion espion U-2 qui a trouvé la mort lorsque l'hélicoptère qu'il pilotait s'est écrasé au sol, pouvait s'être trouvé à court de carburant.

Il aurait choisi de s'écraser, plutôt que de tenter un atterrissage en catastrophe sur un terrain de baseball occupé par un groupe de jeunes.

La Consol ne veut pas de la social-démocratie

QUÉBEC (PC) — Comme les multinationales, les sociétés de pâtes et papier tentent de "troquer le maintien de leurs usines contre la social-démocratie".

Voilà ce qu'a soutenu hier, au cours d'une conférence de presse convoquée à Québec, M. Serge Lord, représentant du syndicat canadien des pâtes et du papier.

Selon M. Lord, les sociétés papetières, notamment la Consolidated Bathurst, qui a déjà annoncé la fermeture de son usine du Cap-de-la-Madeleine, voudraient négocier sur la réforme des concessions forestières à laquelle se prépare le gouvernement péquiste du premier ministre, M. René Lévesque.

M. Lord a fait ces déclarations au cours d'une conférence de presse que convoquait à Québec le comité pour la sauvegarde de l'usine Wayagamack du Cap-de-la-Madeleine.

Le comité, composé d'une vingtaine de personnes issues de tous les milieux de la région de la Mauricie, est présidé par le député péquiste de Champlain à l'Assemblée nationale, M. Marcel Gagnon.

Inacceptable

Autant M. Gagnon que M. André Charette, président de la section locale du syndicat des pâtes et papier, ont dénoncé la décision prise par la Consolidated Bathurst de fermer son usine du Cap-de-la-Madeleine le 15 septembre prochain.

Lors du sommet économique de mai dernier à la Pointe-au-Pic, les travailleurs menacés de mise à pied avaient manifesté en présence du premier ministre, M. René Lévesque, et de M. Paul Desmarais, de Power Corporation. Ils avaient ainsi obtenu que la Consol reporte jusqu'au 15 octobre la fermeture de l'usine.

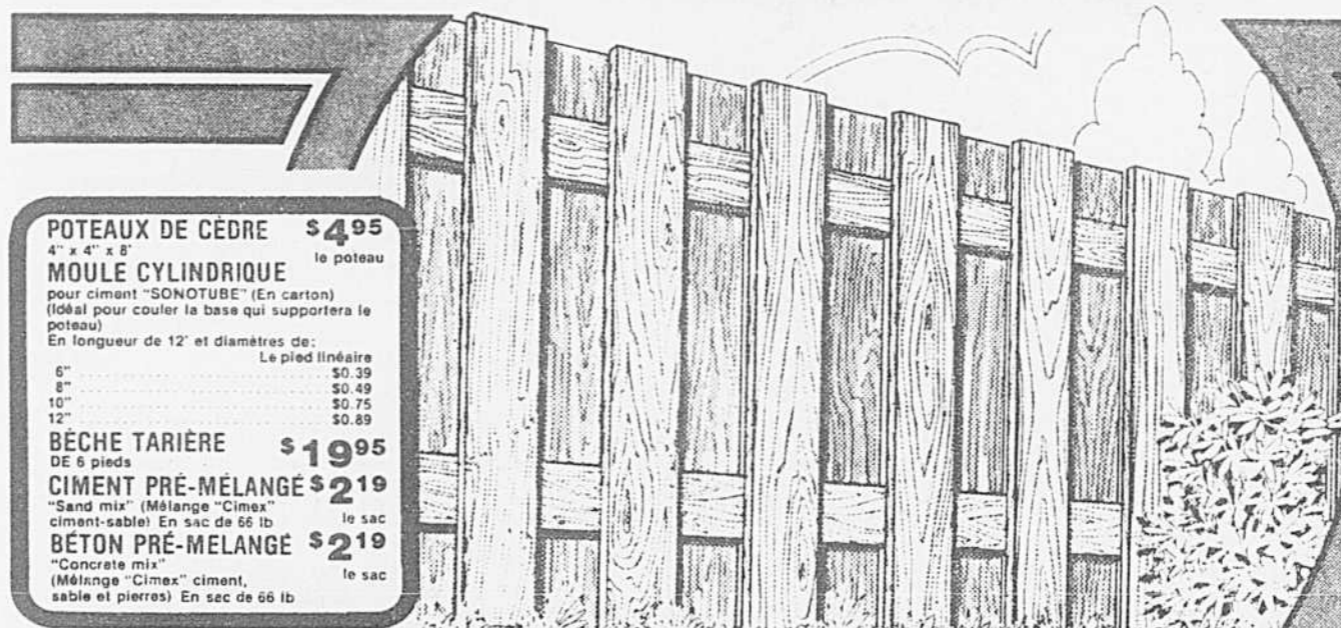
Ils réclament maintenant que la date de fermeture soit différée d'un an.

- Boucherville: 100, rue Demuy
- Brossard: 6200, boulevard Taschereau
- Cartierville: 12200, boulevard Laurentien
- Montréal: 7240, rue Waverly
- Montréal-Nord: 11401, boulevard Pie IX
- Pointe-Claire: 176, rue Cartier
- Verdun: 667, avenue Galt

353-8760



du bois et des BRICOLES

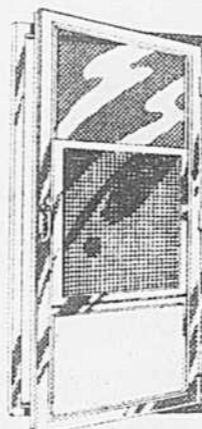


- POTEAUX DE CÈDRE \$4.95 (4" x 4" x 8' le poteau)
- MOULE CYLINDRIQUE pour ciment "SONOTUBE" (En carton) (Idéal pour couler la base qui supportera le poteau). En longueur de 12' et diamètres de: 6" (\$0.39), 8" (\$0.49), 10" (\$0.75), 12" (\$0.89)
- BÈCHE TARIÈRE \$1.995 (DE 6 pieds)
- CIMENT PRÉ-MÉLANGÉ \$2.19 ("Sand mix" (Mélange "Cimes" le sac ciment-sable) En sac de 66 lb)
- BÉTON PRÉ-MÉLANGÉ \$2.19 ("Concrete mix" (Mélange "Cimes" ciment, sable et pierres) En sac de 66 lb)

CLÔTURES \$13.95 EN BOIS D'ÉPINETTE

"Intimité" Section de 5' de haut x 8' de long (Non assemblées)

- POLYTHÈNE En rouleau de 25' de long x 10' de large x .004 d'épais \$5.99 le rouleau
- BOIS D'ÉPINETTE Disponible en longueur de 8' (seulement) Le pied linéaire: 1" x 2" (\$0.04), 2" x 3" (\$0.11), 1" x 3" (\$0.06), 2" x 4" (\$0.18)
- BARDEAUX DE CÈDRE \$2.80 (Il vient en paquet; ils couvrent 15 pi² (La partie exposée est de 6')) le paquet
- PRÉSERVATIF CLAIR "Pentox" pour les bois En contenant d'1 gallon \$7.75
- PREFINIS 4' x 8' \$6.99 (Cédras nouveaux • Orme • Teck blanc) le panneau
- ISOLANT BLANC 4' x 8' x 2" (Polystyrène) le panneau \$5.49
- ASPENITE 4' x 8' x 1/4" \$4.39 (Panneaux de copeaux agglomérés) le panneau
- PEINTURES "LAURENTIDE" 515-400 Le gallon \$12.25; Email Semi-lustré 514-100 \$11.95; Laitex velouté, pour l'intérieur 515-960 \$11.95; Email gris moyen, pour le plancher 514-800 \$12.25; Super-laitex, pour l'extérieur \$12.25
- VARSOL "Decor-Sol" le gallon \$1.99
- PINCEAUX 2 1/2" "Blue Jay" de Simms le pinceau \$2.95
- ENSEMBLE POUR PEINDRE Modèle "S-621" de Simms \$3.99 (1 plateau de métal • 1 monture • 1 rouleau de 9 1/2" de large)
- ESCABEAUX 5' (En aluminium) Modèle "365" de Reynolds l'escabeau \$17.95
- ÉCHELLES 24' (En aluminium) Modèle "4324-2" de Reynolds l'échelle \$49.95



PORTE ISOLÉE (En aluminium) Vitre trempée Couleurs: aluminium blanc (email) Dimensions: 32" x 80" 34" x 82" aluminium \$109.00 blanc (email) \$125.00



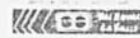
TEINTURES semi-transparentes "Rez" (Choix de teintes) \$8.95 le gallon

BARDEAUX D'ASPHALTE Type second (avec de légères variations de couleurs) Couleur: noir luisant \$4.99 (seulement) Le contenu d'un paquet le paquet couvre 33 1/3 pi²

CLÔTURE en bois d'épinette "Val Gotique" \$9.99 Sections de 5' de haut x 8' de long (Non assemblées) la section

- Beloeil 467-3358 (155, Sir Wilfrid Laurier)
- Drummondville 477-2911 (314, rue Saint-Jean)
- Granby 378-4625 (11, rue Evangeline)
- Tracy 743-3321 (Parc Industriel Forest)
- Saint-Hyacinthe 774-6454 (2520, rue Dessautles)
- Waterloo 539-2660 (6064, rue Foster)

Nos heures d'ouverture: Du lundi au mercredi de 8h30 à 17h30 Les jeudis et les vendredis de 8h30 à 21h Les samedis de 8h30 à 17h



Quantité limitée Prix "payer et emporter" Un service de livraison est disponible moyennant un léger supplément.

Solde du 3 au 9 août 1977 (Inclusivement)



GOUTTIÈRES ÉMAILLÉES En section de 10' Couleur: blanc (seulement) \$3.99 la section



Luxaclad

C'est si facile de rajeunir sa maison soi-même avec les panneaux d'aluminium préfini, les fascias et soffites, les gouttières et volets Luxaclad.

REVÊTEMENT HORIZONTAL (En aluminium) Couleur: blanc (seulement) \$69.95 1 paquet équivaut à 100 pi² (couvre réellement 88 pi²) le paquet

ASPHALTE FROID "Instant Pavé" En sac de 66 lb; couvrent 6 pi² si l'épaisseur est d'1" \$2.69 le sac



Chypre, 1,000 jours plus tard

ROBERT POULIOT
collaboration spéciale

«Le rôle de Sampson n'est pas terminé à Chypre»

— 2 —

NICOS SAMPSON était-il ou non leader de l'Eoka "B", cette organisation clandestine qui, pastichant le nom (en y ajoutant la lettre "B") du premier mouvement chypriote de libération contre l'occupation anglaise, fut à l'origine du spectaculaire coup d'État contre Makarios en 1974 de tout le bain de sang qui s'ensuivit?

On ne le saura probablement jamais, comme on continue, mille jours plus tard, à ignorer à Chypre tous les dessous qui ont mené à la partition de l'île entre les communautés d'un demi-million de Grecs et de 150.000 Turcs.

Chose certaine, Sampson, âgé de 42 ans, n'est plus en état de nuire aux partisans de Makarios qui se préparent déjà aux prochaines élections présidentielles de février prochain. Après avoir fondé sa maison de publications, siégé au Parlement comme indépendant et assumé la présidence de l'île pendant à peine huit jours au lendemain du célèbre coup, ce farouche partisan du rattachement de Chypre à la Grèce (ou ce que les Grecs appellent ici l'Enosis) purge depuis le 31 août 1976 une peine de vingt ans d'emprisonnement "pour sédition et incitations à l'émeute".

"Nicos a servi de bouc émissaire pour tout le monde à cause de son opposition au président. Trois ans après les événements tragiques de 1974, c'est la seule personne qu'on ait condamnée." Il est 22:30 heures et le soleil s'est couché depuis belle lurette déjà sur la grande ferme d'élevage de chevaux de race qu'habitent les Sampson depuis une dizaine d'années, en banlieue de Nicosie.

Pour Vera, la femme de Sampson, la journée de travail vient à peine de se terminer et pourtant rien ne laisse paraître sa fatigue. Depuis l'internement de son mari à la prison centrale de Nicosie, cette jeune femme mince et nerveuse élève seule ses deux enfants, un garçon de 12 ans et une fillette de 8 ans, dirige le quotidien de droite Mahki ("Combat"), l'hebdomadaire Tharos ("Courage"), une imprimerie moderne et une boutique de haute mode "Mascot" au centre de la métropole.

Grignotant sur le bord de la piscine, Vera me parlera pendant trois heures de Nicos, qu'elle

voit à chaque semaine, me décrira sa cellule, parlera de ses activités, de ses espoirs et de ses

craintes.

"Il n'écrit pas. Il ne lit pas. Nicos fait le vide en passant ses journées à peindre."

Dans son bureau privé que personne n'ose occuper à Mahki, de même qu'à sa ferme, j'ai vu les toiles de Sampson qui furent exposées l'an dernier au milieu d'œuvres d'artisanat des prisonniers de Nicosie. Toutes les toiles illustrent sa cellule de 10 pieds sur quinze, la cour intérieure de la prison et les formidables enceintes qui donnent un air si lugubre à l'institution de détention.

Nicos Sampson est le seul prisonnier de l'île.

"Il n'a rien perdu de son courage et de sa foi et je sais très bien que son rôle n'est pas terminé à Chypre. Dès que Makarios quittera son fauteuil présidentiel, Nicos sera immédiatement libéré, croyez-moi!"

"Car c'est un patriote, un héros qui a voulu toute sa vie libérer la population grecque des derniers vestiges de l'empire ottoman sur l'île. Bien sûr, il n'est plus question d'Enosis depuis 1974, mais qui sait si un jour le vent ne soufflera pas dans une autre direction."

Personnage extrêmement controversé, tantôt jugé comme un dangereux aventurier par la gauche, tantôt vu comme un minable instrument de la junte des colonels par d'anciens militants de l'Eoka "B", Nicos Sampson n'en demeure pas moins un symbole vivant de l'éventuelle revanche du sud à Chypre.

La colère gronde

"Il n'y a pas un Chypriote de 22 ans ou moins, grec ou turc, qui ait connu la paix. La haine est si profondément ancrée dans l'île que même des enfants de 27 mois apprennent à pointer du doigt des filles en les traitant de "soldier lovers", me disait récemment un major anglais qui connaît bien le pays pour y avoir séjourné à plusieurs reprises depuis l'époque de la colonie.

Si les Chypriotes turcs se sentent enfin en sécurité et peuvent désormais exploiter terres et commerces sans craindre de nouvelles échauffourées avec leurs concitoyens grecs, ces derniers, qui ont été les plus dure-

ment frappés par l'invasion de quelque 40.000 soldats turcs en 1974, deviennent de plus en plus impatients face à l'impasse des négociations politiques.

"Nous sommes les nouveaux Palestiniens du Moyen-Orient et nous ne lâcherons prise que le jour où nous aurons récupéré nos terres et nos maisons", m'ont répété à l'unisson un commerçant de Kakopetria, un télégraphiste de Nicosie et un entrepreneur de Limassol.

Sévèrement décimée après juillet-août 1974, l'organisation de l'Eoka "B" s'est remise à bouger dans l'île. Il n'y a pas un mois qui se passe sans que la police ne découvre une nouvelle cache d'armes.

La contrebande d'armes est d'autant plus facile ici que l'île peut s'alimenter à même le trafic très lucratif du Moyen-Orient et le tout peut se faufiler entre les contingents militaires que treize pays, dont neuf appartiennent aux Nations unies, entretiennent à Chypre.

Sur une île à peine plus grande que Porto Rico, on y compte un soldat pour deux familles, soit 50.000 militaires, sans compter les milliers de Grecs et de Turcs qui travaillent pour l'un ou l'autre de ces contingents.

Au fur et à mesure qu'ils quittent leurs villages de tentes ou leurs bidonvilles de Larnaca et de Nicosie, les quelque 200.000 réfugiés grecs constituent autant de sang neuf pour les organisations de revanche nationale.

L'appareil gouvernemental grec est truffé d'anciens militants de l'Eoka "B" ou de partisans de l'Enosis et malgré les pressions de plus en plus fortes exercées par le Parti socialiste (EDEK) et le Parti communiste (AKEL), qui ont tout de même remporté 41% des voix au scrutin grec de septembre dernier, aucune purge n'a encore eu lieu depuis la tempête de 1974.

"Une purge des éléments les plus extrémistes ne ferait que diviser davantage le peuple chypriote-grec à la table de négociations", insistent les partisans de Makarios.

"Au contraire, une purge réanimerait le climat de confiance aux séances de pourparlers", réplique l'opposition qui soutient Makarios au bout de ses bras.

"Mais en réalité, l'archevêque-président n'a pas le choix. La pression populaire est telle

que Makarios ne s'est jamais prononcé depuis dix ans pour ou contre l'Enosis. Une purge lui ferait perdre toutes ses assises politiques et ne ferait que renforcer le rôle dominant du Parti communiste dans l'île", me confiait un ambassadeur arabe posté à Chypre depuis six ans.

De fait, au début de juillet, une nouvelle organisation, dont personne ne connaît exactement l'origine, a fait son apparition pour dénoncer à l'aide de tracts toute tentative de purge: c'est l'Eoka "C".

La guerre de tranchées

Mille jours après l'intervention des contingents turcs sur l'île, rien n'a vraiment bougé sur le front militaire.

Outre quelques échanges mineurs de coups de feu, la guerre froide sur la ligne de tir longue de 165 milles se résume à des manoeuvres de tranchées et de fortifications pouce par pouce.

Au cours d'une visite de quatre heures en compagnie d'officiers du 12e Régiment blindé du Canada intégré aux forces de l'ONU, le seul incident que j'ai pu observer était la construction illégale d'un bunker du côté turc.

"Dix-sept soldats canadiens sont morts depuis 1964. A part trois ou quatre, prétend le colonel Albert Jeodry, un Acadien du sud-est de la Nouvelle-Écosse, tous les autres ont été victimes de la conduite à gauche très dangereuse à Chypre ou ont été engloutis par la mer."

La situation est si calme que les casques bleus autorisent de plus en plus de Grecs ou de Turcs à revenir habiter maisons ou appartements qui, au centre de Nicosie, ne sont séparés que de quelques pieds seulement par la ligne verte.

Les seules manoeuvres militaires dignes de ce nom ont eu lieu au début de l'été lorsque, dans un geste très inhabituel, l'administration grecque a invité les attachés militaires étrangers à assister au "jeu de guerre" de la Garde nationale.

"C'est le seul moyen qu'ait trouvé le président pour calmer la colère croissante du peuple grec et rassurer la population sur le plan de sa défense", affirme le directeur de Mahki.

DEMAIN: La guérilla commerciale.



photo AP

Nicos Sampson, le seul prisonnier de l'île. Sa femme est convaincue qu'il sera libéré dès que Makarios aura quitté son fauteuil présidentiel.



la fonction publique

PIERRE VENNAT

«Revaloriser» la négociation au niveau local

À CHAQUE négociation, tout le monde s'entend pour dire qu'il faut repenser le régime de négociation dans le secteur public. En 1972, la même chose s'était produite et la Commission L'Allier qui devait étudier cette question n'a jamais accouché. On ne sait même pas si elle a siégé. Les mêmes vœux exprimés en 1976 connaîtront-ils le même sort que ceux de 1972? J'espère que non."

Ainsi s'exprimait, en février dernier, dans une revue "patronale" s'il vous plaît, soit la revue "Administration hospitalière et sociale", organe de la Fédération des administrateurs des services de santé et des services sociaux du Québec, celui qui, lors de la dernière ronde de négociation, agit comme coordonnateur de la FTQ et l'un des trois coordonnateurs du Front commun FTQ-CEQ-CSN du secteur public. Michel Grant.

La semaine dernière, ce même Michel Grant était nommé, par le premier ministre Lévesque et le ministre de la Fonction publique, Denis de Belleval, au sein d'une commission d'étude pour réviser en profondeur le régime des négociations collectives dans les secteurs public et parapublic, commission présidée par le rec-

teur de l'Université de Sherbrooke, M. Yves Martin.

Un retour aux négociations locales

Il ne fait aucun doute que l'avis de M. Grant, un des quatre importants négociateurs de tout ce dossier (avec Jacques Desmarais, autrefois de la CSN et maintenant chef de cabinet de Lise Payette, Robert Gaulin, encore de la CEQ, et Richard Drouin, avocat à l'emploi du gouvernement), pèsera lourd dans la balance.

Or M. Grant a déjà indiqué, dans l'article de revue mentionné plus haut, quelles devraient être, selon lui, les avenues recherchées lors de la prochaine négociation.

Selon lui, il est important de "revaloriser la négociation locale", particulièrement dans les hôpitaux et les institutions d'affaires sociales.

"La loi 95 a rendu quasi impossible la négociation locale, en stipulant que les seules clauses à être négociées ou aménagées localement devaient être prévues dans l'entente provinciale et aux conditions définies par cette dernière. Il y a des ques-

tions auxquelles les parties locales, syndicale et patronale, sont sensibilisées mais que le ministère des Affaires sociales juge incompatibles avec une politique budgétaire ou autre; une telle situation éloigne donc les conditions prévues à la convention de la première réalité dans laquelle elle s'inscrit, le milieu concret et spécifique de chaque institution. Même plus, toute la question des primes d'éloignement pourrait être négociée d'une façon beaucoup plus appropriée, d'une façon décentralisée, du moins une série d'aménagements importants."

Bref, pour M. Grant, si la loi 95, qui consacrait le principe de la centralisation des négociations dans les secteurs des affaires sociales et de l'éducation, rencontrait un objectif recherché par les centrales syndicales elles-mêmes, il faut admettre que cette centralisation est devenue excessive dans la mesure où elle ne permet plus de répondre aux réalités et aux besoins locaux et même régionaux."

Cette revalorisation des négociations locales ne veut pas dire, au contraire, que M. Grant renonce à la table centrale. "Je pense avoir indiqué, écrit-il dans "Administration hospitalière et sociale", l'importance de

la revalorisation de la négociation locale; cela pourrait contribuer à décentraliser et à alléger la négociation centrale. De plus, la table centrale a joué un rôle capital tant au niveau du règlement sur des questions monétaires qu'au niveau du règlement global dans le secteur des affaires sociales.

"Le mécanisme de la table centrale a fait ses preuves, il a permis aux parties de bien s'identifier et d'identifier les priorités de négociations des deux côtés."

Les services essentiels

Au niveau des services essentiels, M. Grant, qui est à l'emploi du Syndicat canadien de la fonction publique, pense qu'ils doivent se négocier comme tels lors du conflit.

"Les services essentiels à fournir dépendent de beaucoup de facteurs qu'on ne peut connaître qu'à court terme: type de grève (illimitée, 24 heures, 48 heures, occupation, etc.), nombre de cadres, nombre de non-syndiqués, taux d'occupation, etc."

M. Grant, quant à lui, favorise le recours à un médiateur qui ferait une "recommandation publique" sur les services essen-

tiels à maintenir. Cette suggestion a d'ailleurs déjà fait l'objet d'une recommandation du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre en 1974, mais la loi 253 avait écarté cette recommandation à laquelle le gouvernement Bourassa avait pourtant déjà donné son accord.

"Je pense que les parties locales pourraient, en dehors du contexte de la négociation, définir des normes et des critères qui leur serviraient lors de négociations éventuelles sur les services essentiels."

Quant à la négociation "permanente", dont on parle en divers milieux, l'ancien coordonnateur du Front commun trouve qu'il faudrait définir ce mot vague.

"Il y a le niveau local; le niveau sectoriel et celui de la table centrale. Ces deux opérations peuvent se faire à des moments différents, mais toujours avec la possibilité de recourir au droit de grève. Si ces deux opérations se font en même temps, les négociations locales risquent de prendre une envergure provinciale et aboutir soit à la table centrale ou soit à la table sectorielle."

"Quant à ce dernier niveau de négociation, il faudrait que les parties définissent avant d'entre-

prendre les négociations leurs priorités et que les clauses inchangées soient automatiquement reconduites pour la durée des négociations au niveau sectoriel et pour la durée qui sera convenue à la table sectorielle ou à la table centrale.

Le ministre de Belleval lit-il "Administration hospitalière et sociale"? Toujours est-il que quelques mois avant sa nomination en compagnie de MM. Lucien Bouchard, ancienement de la Commission Cliche, et Jean-Denis Gagnon, professeur à l'Université de Montréal, sous la présidence de M. Martin, M. Grant, à qui plusieurs prêtent la réputation d'être le "génie des chiffres" au sein du Front commun ou, si l'on aime mieux, le spécialiste des négociations monétaires, avait conclu son article ainsi: "L'important, c'est de procéder d'abord à un bilan du passé et ensuite de procéder aux modifications qui s'imposent. Je pense que le nouveau contexte politique s'y prête. Au moins, il véhicule beaucoup d'espoir, et ce malgré les tendances centralisatrices du PQ."

Ce qui constitue justement le mandat que s'est vu confier la commission d'étude formée, la semaine dernière, par le ministre de Belleval.



Steinberg: tendre



BIFTECK DE RONDE
TRANCHE ENTIÈRE, DÉOSSÉE
BOEUF ESTAMPILLÉ
CANADA CATÉGORIE "A"
LA LB

97¢

ROSBIF DE CROUPE
COUPE SILVERSIDE
BOEUF ESTAMPILLÉ
CANADA CATÉGORIE "A"
LA LB

97¢

BOEUF HACHÉ
MI-MAIGRE
LA LB

87¢

TARTE AUX POMMES
STEINBERG DE 8"
AVEC OU SANS CANNELLE

20 OZ

49¢

MOUTARDE PRÉPARÉE
STEINBERG

POT DE 24 OZ

53¢

BRIQUETTES DE CHARBON
STEINBERG

SAC DE 10 LB

\$1.69

GÂTEAUX ÉTAGÉS
SURGELÉS, SARA LEE
SAVEURS AU CHOIX

POT DE 13 OZ

79¢

VIANDE

FOIE DE PORC

EN TRANCHES, PRODUIT DÉCONGELÉ
LA LB

29¢

BOEUF FUMÉ \$1.39
EN TRANCHES, STEINBERG
POT DE 4 SACHETS
DE 2 OZ

BACON EN TRANCHES \$1.47
SANS COUENNE
STEINBERG
POT DE 1 LB

CHOIX DE CHARCUTERIE 89¢
EN TRANCHES, HYGRADE
POT DE 6 OZ

(ACHAT-BONI)
FILET DE GOBERGE 99¢
SURGELÉ, HIGH LINER
POT DE 1 LB

JAMBON CUIT \$1.09
EN TRANCHES, STEINBERG
POT DE 6 OZ

BOLOGNE RÉGULIER OU CIRE 58¢
HYGRADE, AU MORCEAU
LA LB

RIZ FRIT AUX LÉGUMES WONG WING 95¢
16 OZ

SAUCE À SALADE

MIRACLE WHIP
32 OZ LIQ.

\$1.34

BEURRE D'ARACHIDES \$1.73
CRÉMEUX, KRAFT
POT DE 2 LB

GELÉE DE RAISINS 54¢
WELCH
POT DE 9 OZ

KETCHUP 49¢
STEINBERG
BOUT. DE 15 OZ LIQ.

CORNICHONS SUCRÉS \$1.35
EN TRANCHES
ORCHARD KING
48 OZ LIQ.

RELISH A HOT DOG 62¢
ORCHARD KING
16 OZ LIQ.

PETITES CREVETTES \$1.24
PRESIDENT
4 OZ LIQ.

PAIN DE VIANDE 49¢
CAPRI
BTE DE 12 OZ

LIMONADE

STEINBERG
CARTON DE 1 LITRE

37¢

HUILE VÉGÉTALE \$2.05
CRISCO
38 OZ LIQ.

CHIPS 89¢
STEINBERG
SAC DE 250g

PÂTES ALIMENTAIRES \$1.69
CATELLI
POT DE 5 LB

SAUCE À LA VIANDE \$1.04
CATELLI
28 OZ LIQ.

NOURRITURE POUR CHIENS 55¢
AU BOEUF, ALPO
EN MORCEAUX
BTE DE 23 1/2 OZ

DÉTERSIF EN POUDRE \$4.39
SUNLIGHT
BTE DE 10 LB

DÉTERSIF LIQUIDE 99¢
LUX
BOUT. DE 24 OZ

THON À CHAIR PÂLE

EN MORCEAUX, BYE THE SEA
9 1/2 OZ LIQ.

99¢

SAVONNETTES \$1.13
CAMAY
POT DE 4

PÂTE DENTIFRICE \$1.45
CREST
TUBE DE 150ml

SAVONNETTES LUX 77¢
POUR LE BAIN
POT DE 2 BARRES DE 5 OZ

FROMAGE EN TRANCHES 83¢
INDIVIDUELLES, KRAFT
POT DE 8 OZ

FROMAGE AU CHOIX 89¢
À LA CARTE, STEINBERG
POT DE 8 OZ

MARGARINE MOLLE 69¢
CREMEX
POT DE 400g

CRAQUELINS À LA CRÈME 55¢
JACOBS
POT DE 7 OZ

PAPIER DE TOILETTE

STEINBERG, COULEURS AU CHOIX
2 ÉPAISSEURS
POT DE 4 ROUL.

\$1.09

BÂTONNETS GLACÉS 79¢
STEINBERG
POT DE 36

BISCUITS BOULE DE NEIGE 79¢
DE LIDO
POT DE 12 OZ

BOISSON AUX POMMES 49¢
STEINBERG
48 OZ LIQ.

BOISSONS AUX FRUITS 73¢
FBI, SAVEURS AU CHOIX
POT DE 6 BOUT. DE 6 OZ

PURÉE DE POMMES DE TERRE 99¢
INSTANTANÉE, SHIRRIFF
POT DE 500g

NOURRITURE POUR BÉBÉS 23¢
EN PURÉE, HEINZ
SAVEURS AU CHOIX
POT DE 3 1/2 OZ

EAU MINÉRALE 39¢
STEINBERG
BOUT. DE 30 OZ

boeuf et bas prix!



BIFTECK DE SURLONGE
BOEUF ESTAMPILLÉ
CANADA CATÉGORIE "A"
LA LB

\$1.57

BIFTECK OU ROSBIF DE POINTE DE SURLONGE
BOEUF ESTAMPILLÉ
CANADA CATÉGORIE "A"
LA LB

\$1.57

BOEUF À RAGOÛT
DÉOSSÉ
BOEUF ESTAMPILLÉ
CANADA CATÉGORIE "A"
LA LB

97¢



CHIFFONS J
COULEURS AU CHOIX

PQT DE 12

78¢

EAU DE JAVEL CONCENTRÉE
STEINBERG

BOUT. DE 128 OZ

79¢

CAFÉ INSTANTANÉ
STEINBERG

BOCAL DE 10 OZ

\$4.49

COCA-COLA OU SPRITE

BOUT. CONSIGNÉE DE 750ml

25¢

PRÉPARATION À
BOISSON GAI MEUNIER
EN CRISTAUX
PQT DE 3 SACHETS DE 3 1/4 OZ
A L'ORANGE AUX RAISINS

59¢ 69¢

PRÉPARATION À
GÂTEAU DUNCAN HINES
SAVEURS AU CHOIX
PQT DE 18 OZ

69¢

SHORTENING CRISCO
BTE DE 3 LB

\$2.15

SIROP DE TABLE
HABITANT
BOUT. DE 32 OZ LIQ

95¢

GARNITURE À
TARTE AU CITRON
SHIRIFF
PQT DE 7 1/2 OZ

44¢

SACHETS DE THÉ
RED ROSE, À SAVEUR
D'ORANGE PEKOE
BTE DE 60

\$1.93

BOULANGERIE

TOUS NOS PRODUITS DE
BOULANGERIE SONT FAITS
DE PUR GRAS VÉGÉTAL

GÂTEAU À L'ANCIENNE
STEINBERG
16 OZ

69¢

ROULÉ À LA GELÉE
STEINBERG
10 OZ

59¢

TARTELETTES AUX FRAMBOISES
PETITE FLEUR
PQT DE 6

79¢

GÂTEAU AUX DATTES
STEINBERG
15 OZ

59¢

BEIGNES NATURE
STEINBERG
PQT DE 12

55¢

NON ALIMENTAIRES

SACS À ORDURES
POUR LA CUISINE, STEINBERG
20X22"
PQT DE 15 (RÉG. 62¢)

49¢

POUBELLE DE PLASTIQUE
DE 20 GALLONS
PIÈCE

\$4.99

CINTRES EN PLASTIQUE
PARSON
PQT DE 3

89¢

TABLE EN PLASTIQUE
PARSON
PIÈCE

\$4.99

ÉPOUSSETTE DUVETÉE
PIÈCE

\$1.29

PÊCHES
DE L'ONTARIO
VARIÉTÉ SUNHAVEN
CANADA NO 1

\$1.89

PANIER DE 4 PINTES

PRUNES LARODA
DE CALIFORNIE
3X4X5

LA LB **46¢**

MAÏS SUCRÉ
DU QUÉBEC

LA DOUZ **78¢**

POIVRONS VERTS
IMPORTÉS
LA LB **48¢**

POMMES GRANNY SMITH
D'AFR. DU SUD
LA LB **59¢**

BANANES
DE VARIÉTÉ PREMIUM
GROSSES OU PETITES
LA LB **24¢**

Les prix indiqués dans ces pages sont valables, dans la région métropolitaine, jusqu'à la fermeture des magasins mardi prochain 18 h. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Si un article en réclame cette semaine venait à manquer en rayon, demandez un bon de garantie de prix au comptoir d'information. Les produits comestibles annoncés dans ces pages sont également en vente à votre **BEUCOUP** du **CARREFOUR LAVAL**.

Oui, Steinberg est de votre côté.
Plus d'un million de Québécoises économisent chaque semaine chez Steinberg.

HORIZON

CORRECTION

HORIZON — Super écono d'août dans le journal d'hier.

Page A 7

Couches jetables Baby Scott — devraient être à 2.19 le paquet.

La campagne du référendum marquerait la rentrée politique de Robert Bourassa

(PC) — L'ex-premier ministre québécois, M. Robert Bourassa, songe à retourner sur la scène politique à la faveur de la campagne du référendum sur l'indépendance du Québec.

Ne pouvant accepter l'idée que sa carrière politique ait subitement pris fin à la suite des dernières élections provinciales, M. Bourassa a entrepris une série de consultations destinées à l'éclairer quant à la possibilité d'un retour sur la scène québécoise, ont fait savoir ses "amis politiques" interrogés par *Le Soleil*.

"Je suis comme un lion en cage", répète M. Bourassa depuis son retour de Belgique.

Les consultations entreprises par M. Bourassa lui auraient permis de conclure qu'un retour à la direction du Parti libéral ne deviendrait possible toutefois que si un vide se manifestait de façon assez évidente lors du prochain congrès de leadership.

Ses amis et anciens

collaborateurs ajoutent que M. Bourassa aimerait que ce congrès soit reporté le plus tard possible, afin d'avoir le temps de reprendre pied sur la scène politique et d'évaluer les risques.

Dans l'entourage de l'ancien leader libéral,

à la chefferie, serait suffisante pour inciter M. Bourassa à ne pas se présenter.

Quant à celles d'anciens ministres comme Claude Castonguay, Claude Forget et Jean-Paul L'Allier, elles n'auraient pas l'impact suffisant pour combler le vide politique dont M. Bourassa aimerait pouvoir profiter.

Une seule autre candidature pourrait être celle du député de l'Acadie et ex-présidente de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Mme Lavoie-Roux, estimée-t-on dans les milieux consultés par M. Bourassa.

Crédibilité

Le seul véritable obstacle qui se dresse devant la possibilité d'un retour en politique de M. Bourassa, de l'avis de tous et même du principal intéressé, serait son manque absolu de crédibilité dans le contexte actuel.

Pour contrer la méfiance persistante des

électeurs, M. Bourassa compte beaucoup sur les fruits de ses recherches à Louvain et à Paris pour faire une rentrée politique avec un programme entièrement nouveau. Ses préoccupations porteraient sur les différentes formes de

fédéralisme et sur les relations de travail.

Pour réintégrer les rangs du Parti libéral, M. Bourassa devra également apaiser les critiques que lui ont valu sa décision de déclencher des élections prématurées.

Selon plusieurs personnes consultées, M. Bourassa s'emploierait à faire valoir qu'un retard de six mois aurait complètement décimé le parti et aurait favorisé la montée de l'Union nationale.



M. Robert Bourassa

on estime que la candidature de M. Raymond Garneau, qu'on place favori dans cette course

Nyerere: des discussions amicales avec Trudeau

OTTAWA (d'après CP) — Le premier ministre Trudeau et le président de la Tanzanie, Julius Nyerere, se sont rendus hier à la résidence officielle du lac Harrington, dans la Gâtineau, pour y avoir des conversations privées.

Leurs entretiens avaient débuté dans la journée à Ottawa, où la situation de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud a été discutée.

M. Nyerere s'est arrêté au Canada avant

dé se rendre aujourd'hui à Washington, où il aura des entretiens officiels avec le président Carter.

M. Trudeau aurait marqué un intérêt particulier pour un article rédigé par M. Nyerere et publié récemment dans la revue *Foreign Affairs*.

Le président tanzanien avait alors écrit que la prise du pouvoir par les Noirs était inévitable en Rhodésie. La seule question encore à

régler serait de décider si cela se fera par les armes ou par des négociations.

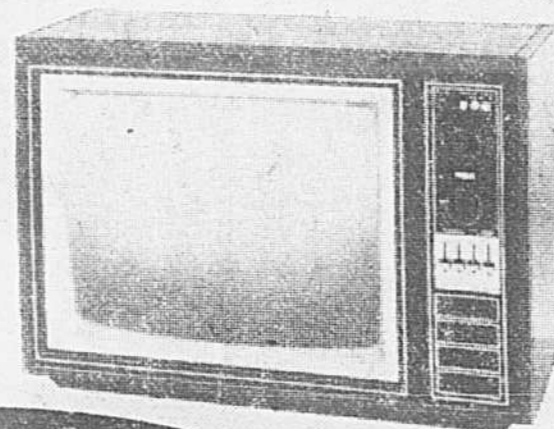
Au cours de sa visite, il était accompagné de son ministre des Affaires étrangères, Benjamin Mkapa. Celui-ci s'est entretenu avec le ministre canadien des Affaires extérieures, Don Jamieson, pendant une heure et demie. Les sujets abordés ont également été les questions rhodésienne et sud-africaine.

25

OU MOINS*



*consigne en plus



Téléviseur couleur portatif
RCA XL-100
à écran 20 po

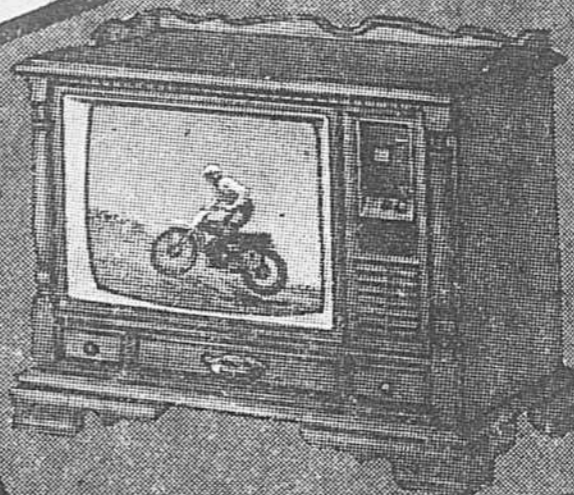
Tube-image AccuLine (alignement précis). Châssis ENTIEREMENT transistorisé à tension de 31200 volts. Système Accumatic 4 qui règle automatiquement la couleur, les teintes, la luminosité et le contraste. Obtention instantanée de l'image. Blocs d'accord VHF et UHF transistorisés. Indicateur éclairé des canaux. Coffret habillé imitation noyer.

BAS PRIX
IMBATTABLE
DE
FAUCHER

Téléviseur couleur
ColorTrack
RCA
à écran 26 po

MODELE CGA 794 — Châssis ENTIEREMENT transistorisé. Réglage automatique de la luminosité suivant la lumière ambiante. Blocs d'accord VHF et UHF transistorisés. Accord précis automatique. Meuble de style colonial exécuté avec soin en bois de placage orme. Roulettes sphériques pivotantes.

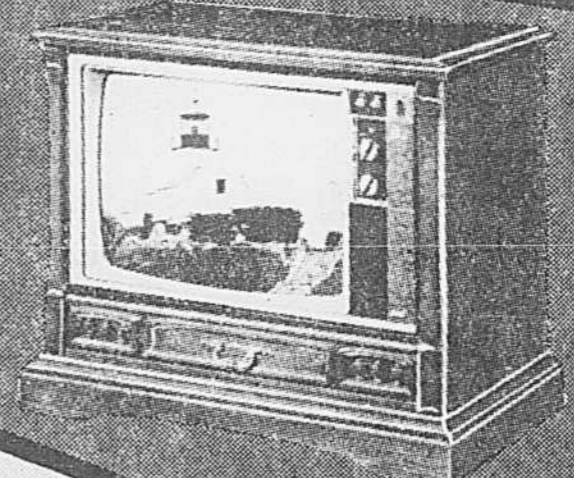
A BAS PRIX DE FAUCHER



Téléviseur couleur
ColorTrack RCA
à écran 26 po

Modèle CGA 722 — Châssis ENTIEREMENT transistorisé à tension 31000 volts. Blocs d'accord VHF et UHF transistorisés. Accord précis automatique. Meuble contemporain exécuté avec soin en bois de placage pacanier de Valence façon antique. Roulettes sphériques pivotantes.

A BAS PRIX DE FAUCHER



Téléviseur couleur
AccuColor
RCA XL-100
à écran 26 po

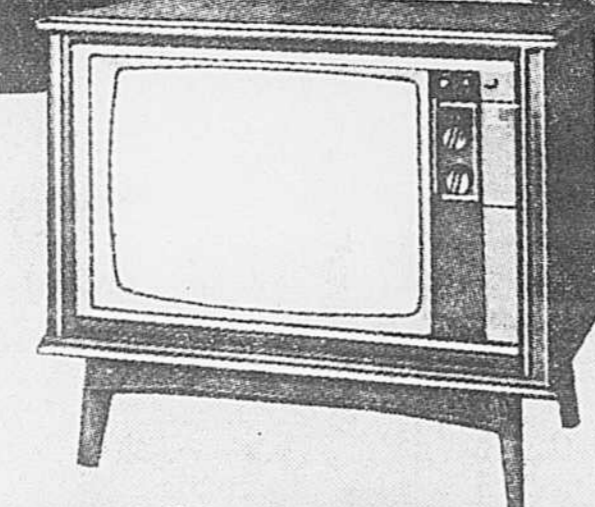
Modèle GU 720 — Meuble de style américain rustique exécuté en bois de placage pacanier avec dessus placage imitation érable. Châssis ENTIEREMENT transistorisé à tension 31000 volts. 12 modules enclenchables AccuCircuit. Système Accumatic 4 réglage automatique de la luminosité, du contraste, de la couleur et des teintes. Blocs d'accord VHF (canaux 2 à 13) et UHF (canaux 14 à 83) transistorisés. Accord précis automatique. Voyant lumineux de sélection des canaux. Roulettes sphériques pivotantes qui facilitent le déplacement de l'appareil.

A BAS PRIX DE FAUCHER

Téléviseur couleur
RCA XL-100
à écran 26 po

Châssis ENTIEREMENT transistorisé à tension de 27000 volts. 12 modules amovibles AccuCircuit. Accord précis automatique. Sélecteur de canaux à chiffres lumineux. Blocs d'accord VHF et UHF transistorisés. Meuble contemporain recouvert vinyle imitation noyer.

PRIX SPECIAL
DE
FAUCHER **\$579**



AUX 2 MAGASINS FAUCHER

- 48, boul. DES LAURENTIDES, QUARTIER PONT-VIAU, LAYAL — Tél.: 384-0590
- 1400, boul. MONTARVILLE, BOUCHERVILLE — A 5 minutes du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine. (Accès par la sortie 58 — direction boul. Montarville — de l'autoroute 20, la Transcanadienne) Tél.: 655-3630 ou 527-8001

- Facilités de paiement
- Marchandise réservée sans frais moyennant acompte
- LIVRAISON GRATUITE dans un rayon de 100 milles
- PARKING GRATUIT aux portes des deux magasins

AVEC RC, VOUS ÉPARGNEZ!

Le format familial 750 ml de RC COLA vous est offert dès maintenant à 25¢ ou moins. Quand il fait chaud et que les enfants ont soif n'oubliez pas RC COLA, un délice à 25¢ ou moins.

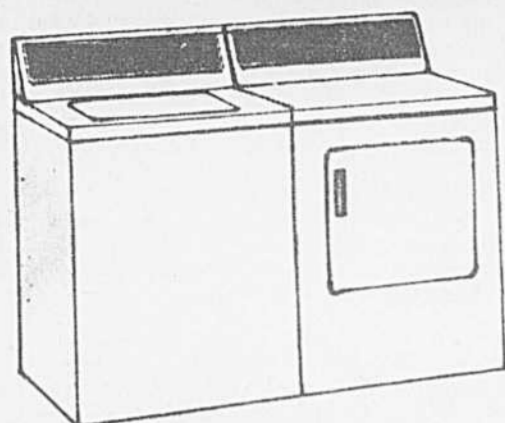
En vente chez tous les détaillants participants de la région desservie par Seven-Up Montréal Ltée.

IMMENSE POUVOIR D'ACHAT

RESULTAT: LES PRIX LES PLUS BAS CHEZ

FAUCHER

qui vous propose un grand choix d'appareils électroménagers et autres de grandes marques, à des prix avantageux sans pareils.



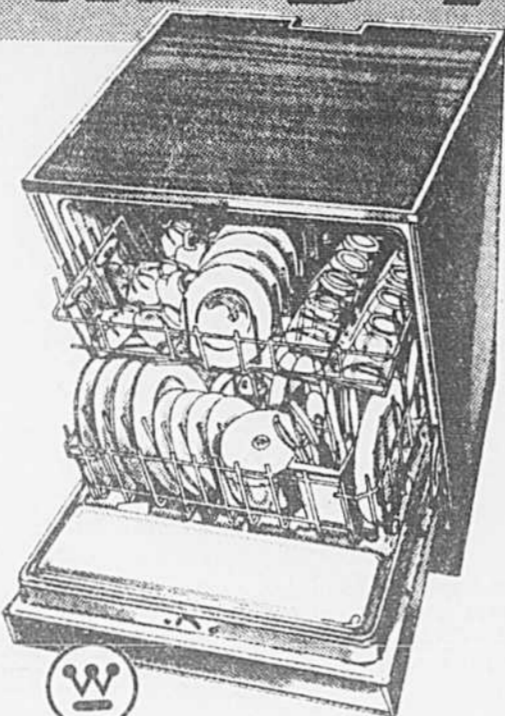
ENSEMBLE McCLARY MACHINE A LAVER AUTOMATIQUE

Modèle YWM 4126 — Fonctionnement à 2 vitesses commandées par une minuterie. 3 cycles de lavage. Sélecteur de température à 5 réglages. Filtre de recirculation. Distributeur de produits assouplissant. Carrosserie blanche.

SECHOIR

Modèle YDA 4116 — Sélecteur de température à 2 réglages. 3 cycles de séchage: automatique, minuté, duvetage. Tambour à éclairage intérieur. Carrosserie à revêtement émail vitrifié blanc.

PRIX SPECIAL DE FAUCHER, L'ENSEMBLE **\$529**
Suppléments pour carrosserie de couleur et service après-vente.



LAVE-VAISSELLE ADAPTABLE WESTINGHOUSE

Modèle SC 310 — Choix de 5 cycles: lavage simple pour vaisselle peu sale, lavage hygiénique simple, lavage double pour vaisselle moyennement sale, lavage hygiénique double, rinçage d'attente. Système de giclage à deux niveaux. Deux paniers coulissants en fil métallique recouvert de nylon. Panier à couverts avec compartiment pour menus articles. Cuve en acier recouvert d'émail vitrifié. Distributeur de produit mouillant (empêche les taches sur la vaisselle en séchant). Broyeur d'aliments mous. Porte de sécurité "Tilt-Guard". Carrosserie blanche.

BAS PRIX DE FAUCHER **\$289**
Supplément de \$10 pour carrosserie de couleur.



CUISINIÈRE 30 po MOFFAT

avec four autonettoyant pyrolytique

Modèle MSS 3056 — Programmeur (horloge et minuterie) permettant de régler automatiquement la mise en route et l'arrêt du four à l'heure choisie. Éclairage par un tube fluorescent. Table de cuisson à rebord. Éléments chauffants amovibles. Prise chronométrée. Four doté d'une porte à hublot. Tirage de rangement. Carrosserie blanche.

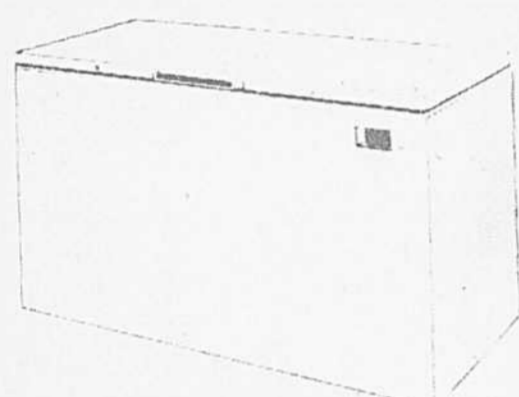
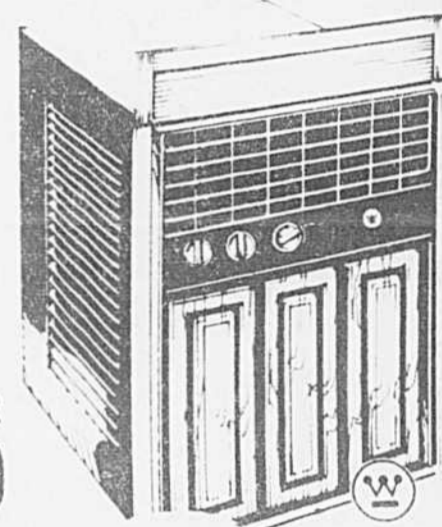
BAS PRIX DE FAUCHER **\$479**
Supplément de \$10 pour carrosserie or moisson.

CLIMATISEUR VERTICAL "MOBILAIRE"

modèle AK0645K

Puissance 6000 BTUH. Ventilateur à 2 vitesses grande et petite. Thermostat réglable à plusieurs positions. Dispositif qui retire la fumée et les odeurs de l'air. Système de déshumidification à grand rendement. Alènettes de jet d'air réglables. Pour 120 V. Coffret en aluminium recouvert vinyle beige. Pour fenêtre horizontale à battants ou à coulisse.

BAS PRIX DE FAUCHER **\$239**



CONGELATEURS

KELVINATOR

- KC608 — Coffre, 8 pi³... \$219
- KC612 — Coffre, 12 pi³... \$259
- KC615 — Coffre 15 pi³... \$289
- KC618 — Coffre, 18 pi³... \$299
- KC623 — Coffre, 23 pi³, carrosserie blanche... \$305

RCA

- FHH8 — Coffre, 8 pi³, carrosserie blanche... \$219
- FHH12 — Coffre, 12 pi³, carrosserie blanche... \$249
- FHH15 — Coffre, 15 pi³, carrosserie blanche... \$279
- FVH10 — Armoire, 10 pi³, carrosserie blanche... \$299
- FVH16 — Armoire, 16 pi³, carrosserie blanche... \$369

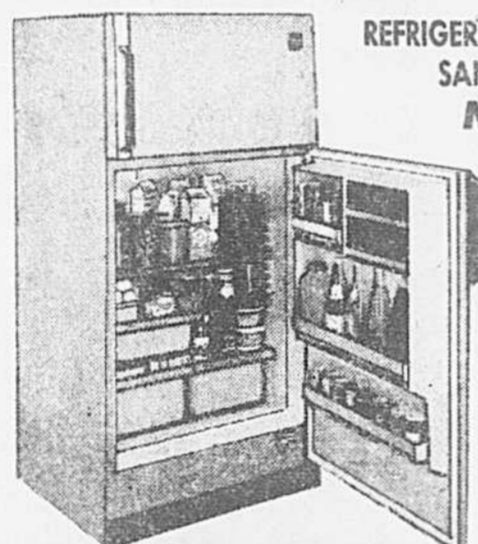
MOFFAT

- MFF8 — Coffre, 8 pi³... \$219
- MFF1216 — Coffre, 12 pi³... \$239
- MFF1616 — Coffre, 16 pi³... \$259
- MFF1916 — Coffre, 19 pi³... \$269
- MFF2316 — Coffre, 23 pi³... \$299

ROY

- FHS78 — Coffre, 7 pi³, carrosserie blanche... \$219
- FHD108 — Coffre, 18 pi³, carrosserie blanche... \$279

Facilités de paiement



REFRIGÉRATEUR-CONGÉLATEUR SANS GIVRE, 16 pi³ McCLARY

Modèle YRF 1685 — Capacité du compartiment congélateur: 143 lb d'aliments congelés. 2 moules à glaçons et un bac à glaçons de réserve. Dans le compartiment réfrigérateur: 2 clayettes réglables (plusieurs positions), un bac à viande et 2 bacs à légumes et fruits, tous trois revêtus émail vitrifié. Plaque en plastique transparent recouvrant les bacs à légumes et fruits et servant de tablette. 2 portes-étagères comprenant des baccinets, un casier à fromage et un garde-beurre à température réglable. Appareil monté sur roulettes. Carrosserie blanche.

BAS PRIX DE FAUCHER **\$569**
Supplément de \$10 pour carrosserie de couleur.



CUISINIÈRE large de 30 po WESTINGHOUSE

Modèle KF-430T — Programmeur (horloge et minuterie) qui permet de régler automatiquement la mise en route et l'arrêt du four à l'heure choisie. Prise chronométrée. Éclairage du tableau de commande et de la surface de cuisson. 4 foyers de cuisson à élément chauffant amovible (2 de 8 et 2 de 6 po de diamètre). Four doté d'une porte à grand hublot et d'un éclairage intérieur. Carrosserie or moisson ou vert avocat.

BAS PRIX DE FAUCHER **\$299**

DESHUMIDIFICATEURS ELECTROHOME

(Assicteurs d'air)

- Modèle SD 85, capacité 22 chop... \$15995
- Modèle SD 86, capacité 22 chop, équipé d'un dispositif antigivre... \$17995
- Modèle SD 98, capacité 28 chop... \$18995
- RCA Modèle CDG 20, capacité 20 chop... \$11995



FOUR A MICRO-ONDES LITTON-MOFFAT

Modèle 2416 — Minuterie à lecture directe. Thermomètre avertisseur. Gril. Plateau en céramique vitrifiée Pyroceram. Intérieur recouvert émail acrylique. Cuit un rôti de 5 lb en 42 minutes et décongèle 1 lb de viande hachée en moins de 10 minutes. Livré avec un livre de conseils et de recettes.

BAS PRIX DE FAUCHER **\$379**



REFRIGÉRATEUR-CONGÉLATEUR SANS GIVRE, 15,2 pi³ BELANGER

Modèle BF 1501 — Capacité du compartiment congélateur: 155 lb d'aliments congelés. 2 moules à glaçons. Contre-porte amovible: 2 baccinets et un distributeur de boîtes de jus. Dans le compartiment réfrigérateur: 2 clayettes réglables (plusieurs positions), 2 bacs en polystyrène pour la conservation des fruits et légumes, recouverts d'une plaque en matière résistante qui sert de tablette. Porte-étagère comprenant 2 baccinets et dens, un bac à oeufs (cap. 24) et un casier à beurre. Porte à joint magnétique tout autour. Carrosserie blanche.

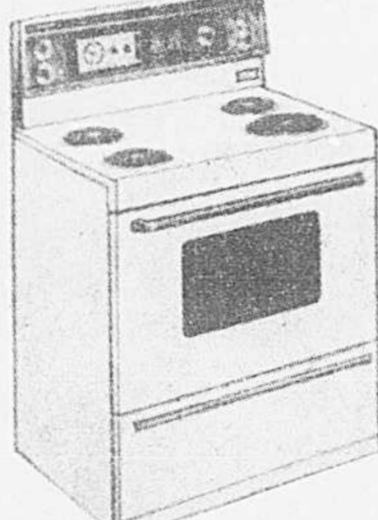
BAS PRIX DE FAUCHER **\$389**



REFRIGÉRATEUR-CONGÉLATEUR SANS GIVRE, 13,4 pi³ MOFFAT

Modèle MRF 1325 — Capacité du compartiment congélateur: 109 lb d'aliments congelés. Bac à glaçon. Dans le compartiment réfrigérateur: 2 clayettes réglables (10 positions), un garde-viande et 2 bacs à légumes et fruits, les trois en acier recouvert d'émail vitrifié. 2 portes-étagères comprenant des baccinets, un garde-beurre à température réglable, un casier à produits laitiers (beurre et fromage) et un casier à oeufs amovible. Carrosserie blanche.

BAS PRIX DE FAUCHER **\$429**
Supplément de \$10 pour carrosserie or moisson.



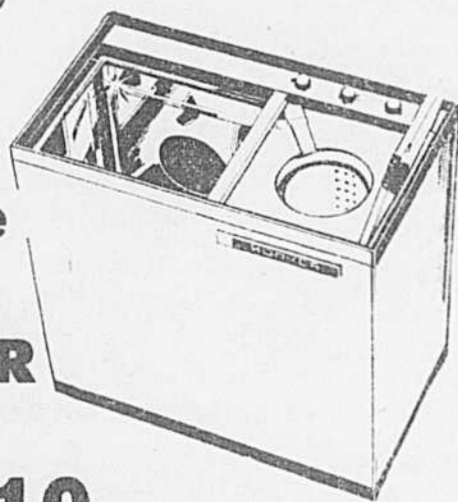
CUISINIÈRE large de 30 po MOFFAT

Modèle "ECONOMY" MSM 3033 — Tableau de commande recouvert émail vitrifié. Programmeur (horloge et minuterie) permettant de régler automatiquement la mise en route et l'arrêt du four à l'heure choisie. Prise chronométrée pour petits appareils ménagers. Table de cuisson à rebord. 4 éléments chauffants: un de 8 po et trois de 6 po de diamètre, tous amovibles. Four doté d'une porte à hublot et d'un éclairage intérieur. Poignée à habillage imitation bois. Tirer de rangement. Carrosserie blanche.

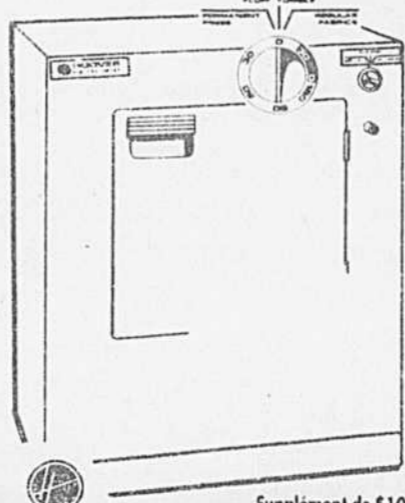
BAS PRIX DE FAUCHER **\$279**
Supplément de \$10 pour carrosserie or moisson.

Machine à laver automatique avec essoreuse centrifuge HOOVER

Modèle O-617 Carrosserie blanche
BAS PRIX DE FAUCHER **\$219**



Séchoir mobile HOOVER



modèle 0914
• Encombrement faible: 31 1/2 x 16 1/2 x 24 po.
• Appareil monté sur roulettes, de rangement facile, à carrosserie blanche.
• 3 cycles de séchage. Tissu infroissable. Tissu ordinaire.
• Duvetage par culbutage.
• À brancher sur toute prise électrique ordinaire (15 amp.).
• Ventilation non nécessaire.
BAS PRIX DE FAUCHER **\$189**
Supplément de \$10 pour carrosserie or moisson.

CHOIX DE TELEVISEURS "NOIR ET BLANC" PORTATIFS à écran 12 po

PRIX SPECIAUX DE FAUCHER à compter de **\$89**

TELEVISEUR "NOIR ET BLANC" PORTATIF à écran 20 po

Châssis ENTIEREMENT transistorisé. Accord continu en réception UHF. Prise pour écouteur. Circuits indépendants montés sur modules. Antennes VHF et UHF. Coffret plastique imitation noyer.

BAS PRIX DE FAUCHER **\$139**

■ Livraison gratuite dans un rayon de 100 milles

CHOIX DE TELEVISEURS COULEUR PORTATIFS entièrement transistorisés à écran 14 po

PRIX SPECIAUX DE FAUCHER à compter de **\$329**

1 an de service après-vente GRATUIT

SOLDE A NE PAS MANQUER

AUX 2 MAGASINS FAUCHER



- 48, BOUL. DES LAURENTIDES QUARTIER PONT-VIAU, LAVAL
Tél.: 384-0590
- 1400, BOUL. MONTARVILLE BOUCHERVILLE
A 5 minutes du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine.
(Accès par la sortie 58 — direction baul. Montarville — de l'autoroute 20, la Transcanadienne)
Tél.: 655-3630 ou 527-8001
Pour appel interurbain sans frais: 1-800-361-9226

ANNONCE
CINQ FAÇONS
D'AIDER
LA CHANCE

Pourquoi certains sont-ils plus chanceux que d'autres? C'est une question que chacun s'est posée à un moment ou l'autre de sa vie, mais qui est restée dans la plupart des cas sans réponse. Pourtant, il existe des particularités qu'on retrouve constamment chez les gens qui ont toujours de la chance. Dans Sélection du Reader's Digest du mois d'août, un "expert" vous dit lesquelles. Voyez comment vous pouvez améliorer grandement votre chance et pourquoi la fortune est plus souvent favorable aux audacieux qu'aux timides. Achez Sélection du mois d'août aujourd'hui même.

Alain Bussièrre condamné à 8 ans et 4 ans de prison pour enlèvement et extorsion

Alain Bussièrre, qui lors de son procès s'était reconnu coupable des crimes d'enlèvement et d'extorsion, a été condamné hier par le juge Paul A. Bélanger de la Cour des sessions de la paix à huit ans et quatre ans de prison, les deux sentences devant être purgées concurremment. Alain Bussièrre est âgé de 19 ans, et en est à sa première condamnation.

L'affaire remonte à décembre 1976 et s'est déroulée à Repentigny. En compagnie de quatre complices, Alain Bussièrre

a enlevé un gérant de caisse populaire, M. Denis Cardinal. Après s'être introduit par effraction dans la demeure de M. Cardinal, les quatre compagnons ont obligé ce dernier à leur ouvrir la porte de sa banque, où ils se sont emparés de \$9,000. Pendant ce temps, la femme et les enfants de M. Cardinal demeuraient sous la garde de l'un d'entre eux.

Pour sa part, Alain Bussièrre a reçu \$1,200 de ce butin, qu'il s'est empressé d'aller dépenser à Porto Rico, puis il est

revenu à Montréal où il s'est fait arrêter.

Dans son jugement, le juge Paul A. Bélanger fait longuement état du rapport préparé par une criminologue du Service de probation, Mme Lorraine Desjardins, et par une évaluation psychologique de l'accusé, dressée par Mme Louise Gauthier-Desgagniers. Le tribunal a cependant retenu la préméditation évidente, et le fait que le crime d'enlèvement pour obtenir une rançon s'est doublé, dans ce cas, d'un vol qualifié, dont il revêt certaines

des caractéristiques. "Il s'agit, dit le juge Bélanger, d'une nouvelle méthode de plus en plus fréquente utilisée par des jeunes pour s'approprier rapidement, et avec moins de risques, de grosses sommes d'argent."

Souhaitant en conclusion que la Commission des libérations conditionnelles se penche sur le cas d'Alain Bussièrre et l'étudie à son mérite, le tribunal a imposé une sentence de huit ans et une autre de quatre ans, à purger concurremment.

Jugement déclaratoire demandé contre CKAC: Mailhot débouté

Le commentateur sportif Claude Mailhot ne pourra pas se prévaloir d'un jugement déclaratoire dans l'affaire qui l'oppose à son employeur, la station radiophonique CKAC Télémedia. Le juge Victor Mélançon, de la Cour supérieure, s'est refusé à établir son statut actuel face à CKAC, en accueillant favorablement la requête en irrecevabilité présentée par cette dernière.

La station CKAC a obtenu une injonction

contre son employé, lui interdisant de pratiquer sa profession au profit d'une station concurrente. Le commentateur sportif cherche à obtenir de CKAC des dédommagements par suite de ce qu'il considère comme un bris de contrat. Le jugement déclaratoire qu'il demandait au tribunal, sans contenir de condamnation, aurait eu pour effet, selon le juge Mélançon, de permettre à M. Mailhot de réclamer, par la suite, des dommages.

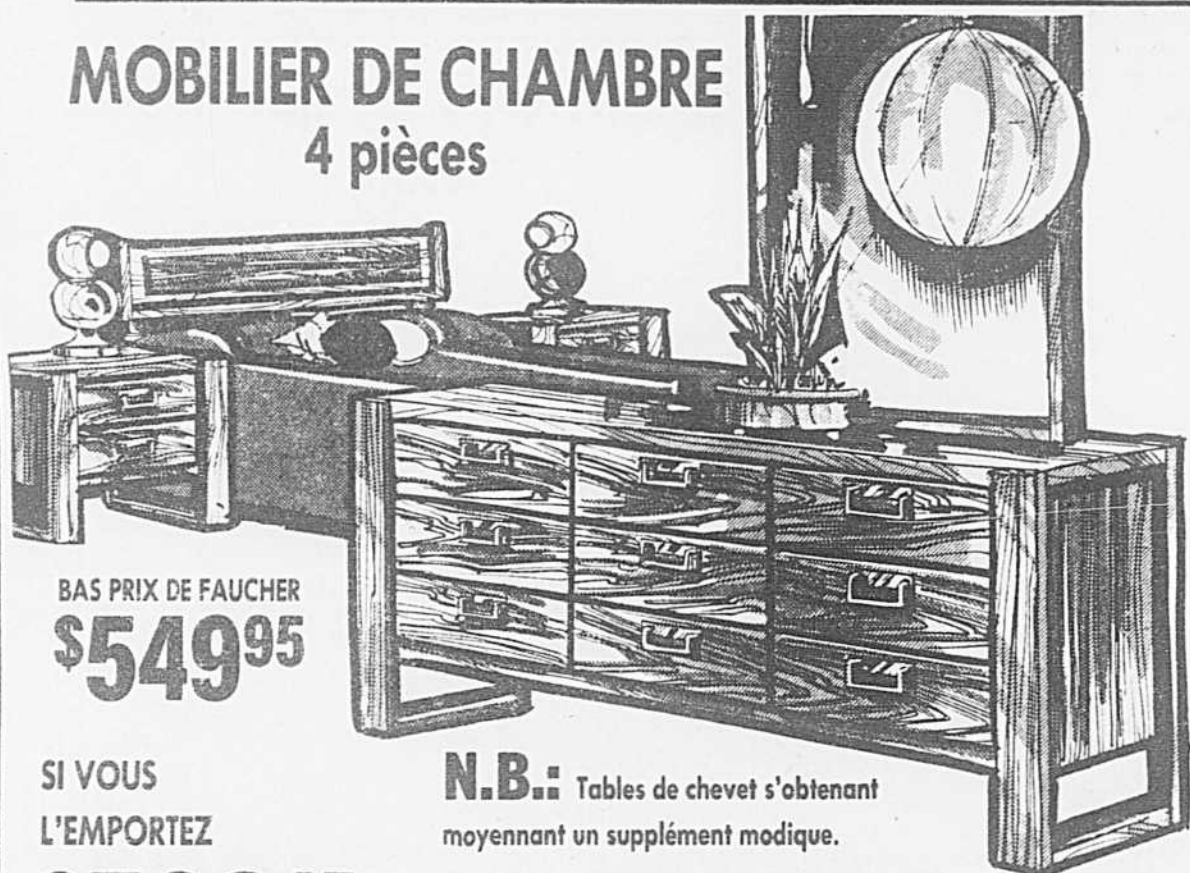
sans avoir à faire de preuve, en se basant sur une déclaration qui, ayant force de chose jugée, est prévue comme devant s'imposer au respect des parties en présence.

Le tribunal a donc écarté, en refusant d'accorder un jugement déclaratoire une condamnation indirecte de l'employeur, et il restera au commentateur sportif à faire la preuve qu'il y a eu effectivement bris de contrat.

C'est chez FAUCHER que vous trouverez le plus grand choix de meubles de tous les styles
AUX MEILLEURS PRIX

2
MAGASINS
POUR MIEUX
VOUS SERVIR
(un au nord et l'autre au sud de Montréal)

MOBILIER DE CHAMBRE
4 pièces



BAS PRIX DE FAUCHER
\$549⁹⁵

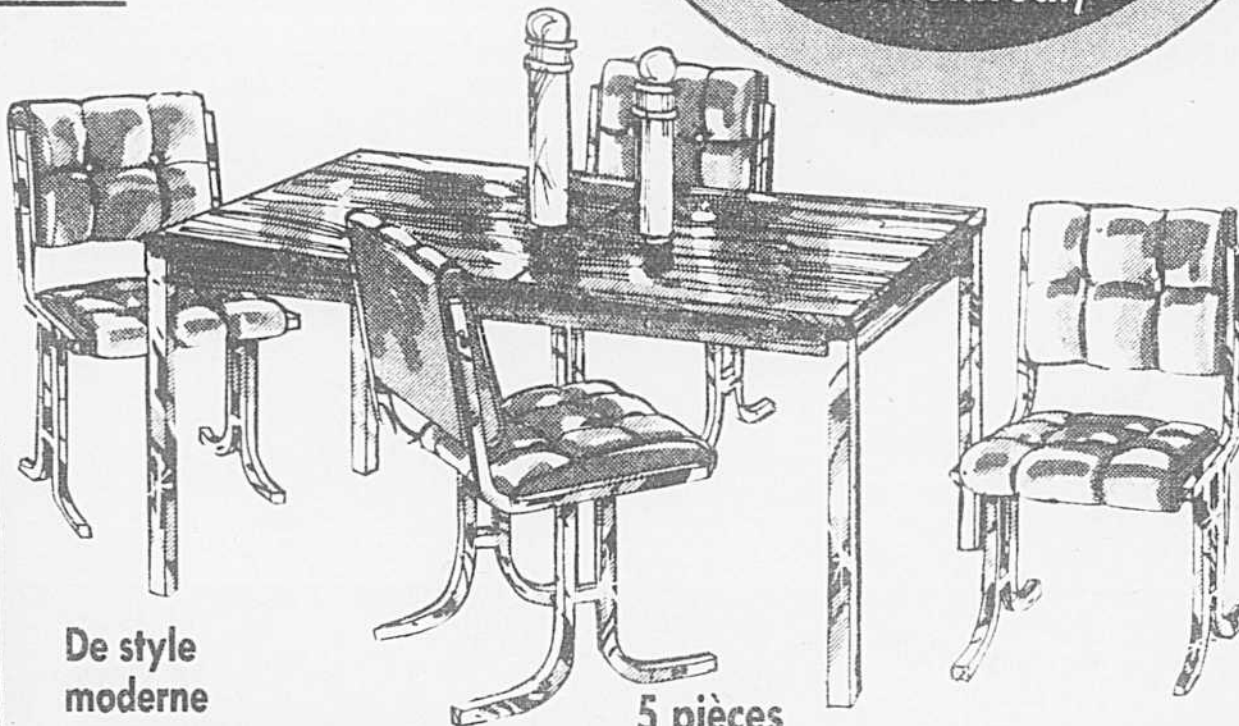
SI VOUS L'EMPORTEZ
\$533⁴⁵

N.B.: Tables de chevet s'obtenant moyennant un supplément modique.

Exécuté en bois de placage orme naturel, cet ensemble comprend une commode basse à 9 tiroirs (largeur 66 po, hauteur 29 po, profondeur 19 po) surmontée d'un miroir vertical encadré (largeur 30 po, hauteur 42 po), une commode haute à 6 tiroirs avec compartiment armoire à une porte (largeur 40 po, hauteur 48 1/2 po, profondeur 19 po) et une tête de lit (largeur 54 ou 60 po). Tous les tiroirs sont fabriqués suivant le mode d'assemblage à queue d'aronde et glissent facilement grâce à une coulisse métallique centrale. Les commodes et les tables de chevet assorties sont dotées d'un piétement solide.

De style moderne

MOBILIER DE CUISINE

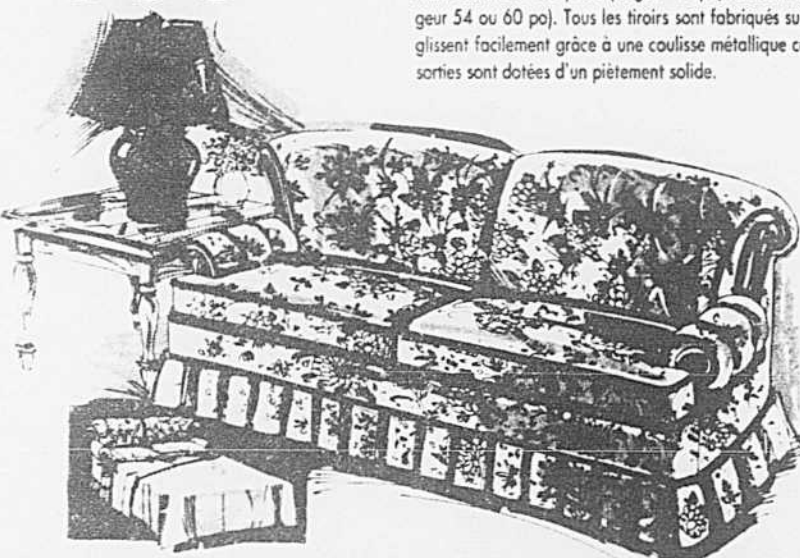


5 pièces

BAS PRIX DE FAUCHER
\$289⁹⁵

SI VOUS L'EMPORTEZ
\$281⁹⁵

La table rectangulaire mesure 36 x 48 po et peut être agrandie à 60 po au moyen d'une rallonge escamotable. Le plateau est recouvert d'Arborite qui imite à la perfection le grain du bois et résiste aux causes courantes d'endommagement (égratignures, brûlures, etc.). Le piétement, très solide, se compose de pieds métalliques chromés à section carrée. Les quatre chaises, d'un design très moderne, ont un dossier et un siège bien rembourrés de caoutchouc mousse façon capitons et recouverts de vinyle renforcé de jersey.



CANAPÉ-LIT SKLAR

Canapé très élégant garni de coussins rembourrés de Dacron (environ 6 po d'épaisseur) et recouvert de tissu de velours coté. Volant plissé et haut dossier capitonné et recourbé. Se transforme facilement en un confortable lit pour deux personnes. Celui-ci est pourvu d'un matelas à ressorts et de têtes réglables. Le châlit est en acier et monté sur roulettes Shepherd.

de style contemporain ou colonial

BAS PRIX DE FAUCHER
\$412⁹⁵

SI VOUS L'EMPORTEZ
\$399⁹⁵

Venez visiter la boutique de meubles modernes
FAUCHER PLUS au magasin de Laval ou à celui de Boucherville.



MOBILIER DE SALLE DE SEJOUR MODERNE 4 pièces

Cet ensemble comprend un grand canapé à 4 places transformable en un confortable lit pour 2 personnes, 2 sièges sans bras très confortables et une table de centre à dessus en Arborite. Le canapé est doté de 2 coussins à rembourrage mousse (épaisseur 5 1/2 po environ) et de 2 accoudoirs formant tablette. Les 4 pièces sont recouvertes de tissu de polypropylène, fibre synthétique pratiquement inusable et très facile à entretenir.

BAS PRIX DE FAUCHER **\$379⁹⁵**
SI VOUS L'EMPORTEZ **\$369⁹⁵**



AUX 2 MAGASINS FAUCHER

• 1400, BOUL. MONTARVILLE BOUCHERVILLE

A 5 minutes du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine (Accès par la sortie 58 — direction boul. Montarville — de l'autoroute 20, la Transcanadienne) Tel. 655-3630 ou 527-8001. Pour appel interurbain sans frais: 1-800-361-9226

• 48, BOUL. DES LAURENTIDES QUARTIER PONT-VIAU, LAVAL Tel.: 384-0590

RABAIS SUPPLEMENTAIRE DE **3%** ACCORDE AUX CLIENTS QUI EMPORTENT LEURS ACHATS

LIVRAISON DANS UN RAYON DE 100 MILLES SANS FRAIS SUPPLEMENTAIRES

SERVICE APRES-VENTE ASSURE PEU IMPORTE L'ENDROIT DE LIVRAISON

DOUBLE GARANTIE DE SATISFACTION: CELLE DU FABRICANT ET CELLE DE FAUCHER

Prêt à certains accommodements, le patronat réclame une commission parlementaire sur le projet de loi 45

par Pierre VENNAT

Le patronat québécois, s'il le rejette carrément l'esprit de la loi anti-scab du ministre Pierre-Marc Johnson, parce qu'elle "prive l'employeur de son droit légitime de propriété et s'en prend directement aux PME que, par ailleurs, il dit vouloir aider", serait néanmoins prêt à des "accommodements".

Le Conseil du patronat du Québec, qui regroupe justement 126 des associations patronales de la province, demande donc la convocation d'une commission parlementaire où il entend soumettre des "amendements de fond" au projet de loi 45.

Selon des informations fournies hier par MM. Pierre DesMarais et Ghislain Dufour, à la toute fin d'une conférence de presse du CPQ contre le projet de loi, les accommodements auxquels le monde patronal serait prêt sont surtout les suivants:

- le patronat serait prêt à envisager que l'Etat fasse une distinction entre les grosses multinationales et les PME, de façon à ce que les compagnies multinationales affectées par une grève ne puissent briser les reines de leurs syndicats inutilement en transférant leurs opérations dans une autre de leurs usines et en continuant ainsi d'opérer comme si rien n'était;

- enfin, si le patronat refuse d'admettre le principe de la législation anti-scab, il préconise à la place une législation immédiate

qui verrait à "épurer" les agences de sécurité et se prononce pour le bannissement des établissements industriels d'agents de sécurité qui ne sont somme toute que des "fiers-à-bras" et des "briseurs de grève professionnels", de l'aveu même du patronat.

Robin Hood

MM. DesMarais et Dufour, respectivement président et vice-président exécutif du CPQ, ne se sont d'ailleurs pas cachés pour condamner l'engagement, par Robin Hood, de ces fiers-à-bras et ils ont déclaré trouver "totalement inacceptable", que l'on ait envoyé sur le terrain d'un conflit de travail aussi explosif, des agents ou pseudo-agents, "embauchés le lundi et envoyés dans la mêlée le jeudi, armés en plus, après trois jours seulement de training".

Bref, le CPQ ne se prononce pas pour l'usage des "scabs", le déconseille même, mais désire que le "droit d'en embaucher" soit conservé à l'entreprise.

Les seuls à proscrire seraient "les briseurs de grève professionnels" et, selon la description qu'on en fait au CPQ, seuls tomberaient sous cette description les fiers-à-bras et pseudo agents de sécurité actuels qui n'apparaissent qu'en cas de conflit.

Selon M. Dufour, ces individus, en plus de leur travail de "surveillance", travaillent également, bien souvent, à la production en remplacement des grévistes.

"Qu'on règlemente les agences de sécurité, qu'on fasse la distinction entre ces pseudo agents de sécurité et les employés de l'entreprise qui continuent de travailler et les actes de ces fiers-à-bras, et on verra que l'on n'a pas tellement de problèmes avec des scabs". Bref, pour M. Dufour en particulier, la plupart des actes reprochés généralement aux "scabs" seraient, en fait, causés par des gens qui se disent agents de sécurité et ne devraient pas l'être.

PME

Quant à la distinction au sujet des multinationales et de la PME, elle est venue à la suite d'un commentaire du CPQ dans son texte écrit:

"En interdisant à un employeur de tenter d'opérer au mieux son entreprise même en temps de grève, sans par ailleurs interdire aux grévistes de travailler pour le compte d'un autre employeur, le législateur défait l'équilibre des forces des parties en présence, prive l'employeur de son droit légitime de propriété, et s'en prend directement aux PME que, par ailleurs, il dit vouloir aider".

Pourquoi vouloir interdire à un syndiqué de travailleurs ailleurs, en cas de grève, si une usine comme Uniroyal, touchée par une grève depuis quatre ans à Anjou, peut continuer d'opérer ses autres usines, a-t-on demandé à M. Dufour qui a alors déclaré qu'effectivement, la loi pourrait faire des "distinctions" entre la PME et les

multinationales et que le Conseil du patronat avait même suggéré au gouvernement d'en "discuter", indiquant par là que le patronat pourrait consentir à de telles "distinctions" que Québec refuse pour l'instant.

Bref, pour le CPQ, l'interdiction de l'embauche de "travailleurs

substituts" aux grévistes (euphémisme employé par le CPQ pour définir les briseurs de grève), si elle devait être maintenue, s'apaise à sa base même notre régime de négociations collectives, "qui s'appuie sur le pouvoir de négociation des parties en présence".

Bien plus, signale le CPQ, en interdisant à un employeur d'utiliser un salarié en grève qui désire travailler dans un autre de ses établissements, le projet de loi interfère "dans les activités normales de gestion d'une entreprise non touchée par un conflit, et de ce fait, entrave sa liberté de fonctionnement".

...et s'oppose au recours à l'arbitrage obligatoire

Le patronat québécois s'oppose au projet Johnson qui prévoit que dans le cas de la négociation d'une première convention collective, l'une des parties puisse recourir à l'arbitrage obligatoire.

Selon le CPQ, aucune expérience valable, même en Colombie-Britannique, n'appuie une telle proposition.

Bien plus, ont déclaré hier MM. Pierre Des Marais et Ghislain Dufour, cette prévision donne ouverture à une intervention gouvernementale davantage poussée dans le domaine des relations de travail, ouverture dont on ne connaît pas les limites éventuelles.

Pour sa part, le CPQ suggère à nouveau au gouvernement péquiste de faciliter le règlement d'une première convention collective par la voie d'un médiateur, qui, à la fin de son mandat, rendrait publiques ses constatations et

recommandations. De cette façon, le poids de l'opinion publique exercerait une pression, que le CPQ juge suffisante, sur les parties.

Le CPQ suggère également que le gouvernement s'attarde à mieux définir ce qu'est la négociation de "bonne foi" plutôt que d'accuser les parties de ne pas l'être. Et s'il y a "mauvaise foi", comme on se plaît à le dire parfois, qu'on en fasse la démonstration et que l'on entreprenne les poursuites prévues.

Oui "conditionnel" à la formule Rand

Le CPQ, s'il dit accepter le principe de la formule Rand, déplore que celle-ci, dans le texte gouvernemental, ne s'accompagne d'aucune des modalités d'application prévue par son auteur, le juge Rand, ce qui, selon l'organisme patronal, donne aux syndicats

"un pouvoir discrétionnaire abusif".

Ainsi, le CPQ croit, citant le juge Rand, que la loi devrait obliger les syndicats à répudier toute grève illégale et prévoir des pénalités applicables tant aux syndicats qu'aux salariés pour toute grève non précédée d'un scrutin secret.

Bref, l'appui de principe du CPQ à la formule Rand devient inopérant pour l'instant, puisque, au dire de MM. Dufour et Des Marais, "acceptable en principe, la formule Rand devient alors inacceptable en pratique".

Enfin, la confédération patronale conclut que l'obligation des votes secrets posée aux syndicats dans leur constitution "est un compromis trop facile à l'égard de ces derniers qui ne se voient poser aucune norme de participation dans la tenue de ces votes".



TOUT DOIT ETRE VENDU... VITE!

LIQUIDATION DE MEUBLES DE JARDIN

et autres articles de plein air chez **FAUCHER**

LUXUEUX MEUBLES DE JARDIN SUN-LITE

en séquoia de Californie ou en métal

- FAUTEUIL CLUB, modèle 1653 de la série Holly Hill. Coussins mousse, épaisseur 3 po au dossier et 4 po au siège. **\$5995**
- PARASOL, modèle 870 des séries Tahiti et Holly Hill. Diamètre 8 1/2 pi. Mécanisme d'ouverture "Liftomatic". **\$7495**
- CHAISE LONGUE, modèle 1693 de la série Holly Hill. Longueur 23 po. Coussins mousse, épaisseur 3 po. au dossier et 4 po au siège. **\$11495**
- PARASOL, modèle 770 des séries Tahiti, Jamaica et Holly Hill. Diamètre 7 1/2 pi. Mécanisme d'ouverture "Liftomatic". **\$5995**
- BALANCELLE, modèle 488 des séries Tahiti, Jamaica, Holly Hill et Mecha. **\$17995**
- TABLE RONDE, diamètre 44 po, modèle 1320. Ouverture pour recevoir un parasol. **\$6995**
- PARASOL STYLE PAGODE, modèle 850 des séries Tahiti, Holly Hill et Allée. Diamètre 8 1/2 pi. Mécanisme d'ouverture "Lift-Tilt". **\$12495**
- SUPPORT EN BÉTON POUR PARASOL, Modèle 420. **\$1095**

2 MAGASINS REGORGEANT D'OCCASIONS POUR MIEUX VOUS SERVIR (l'un à Laval, l'autre à Boucherville)



Balanoire de jardin à 2 places

Armature tube d'acier peint brun et orange. Montage facile. Grande robustesse et bonne résistance à toutes les intempéries.

PRIX DE SOLDE \$10995



PAVILLONS DEMONTABLES GAZEBO

Préfabriqués à 90%, ils s'installent en 20 minutes. Ces pavillons constituent la façon la plus simple de transporter au dehors votre salle de séjour.

- MODELE 9109: Diamètre 10 pieds 3 pouces **\$21495**
PRIX DE SOLDE:
- MODELE 9311: Diamètre 12 pieds 2 pouces **\$26995**
PRIX DE SOLDE:
- MODELE 13 x 9 pi **\$26995**
PRIX DE SOLDE:
- MODELE 16 x 9 pi **\$32995**
PRIX DE SOLDE:

MOBILIER DE JARDIN RUSTIQUE

- Modèle 4 Fauteuil à dossier incliné (non montré) **\$1695**
- Modèle 21 Table de pique-nique **\$4495**
- Modèle 6 Causeuse à dossier incliné **\$2595**
- Modèle 9 Table à plateau rond **\$1795**
- Modèle 5A Berceuse à haut dossier **\$2595**
- Modèle 24 Balancelle **\$7495**
- Modèle 13A Table ronde (dia. 30 po) **\$4195**
- Modèle 20 Banc incurvé **\$899**

Tous ces meubles sont en bois massif et fabriqués selon la meilleure tradition québécoise.

BALANÇOIRE DE JARDIN EN BOIS D'IVR VERNI

Bâti solide. Assemblage à vis et boulons, très facile à faire (suivant un plan fourni). Les sièges et la plateforme sont faits de lattes vissées.

PRIX DE SOLDE \$5995

AUX 2 MAGASINS FAUCHER



Roi DES BAS PRIX

- 1400, BOUL. MONTARVILLE BOUCHERVILLE**
A 5 minutes du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine. (Accès par la sortie 58 — Direction boul. Montarville — de l'autoroute 20, la Transcanadienne)
Tél.: **655-3630** ou **527-8001**
Pour appel interurbain sans frais: **1-800-361-9226**
- 48, BOUL. DES LAURENTIDES QUARTIER PONT-VIAU, LAVAL**
Tél.: **384-0590**

Ça se passe ici

"Ah! que c'est beau! C'est où ça?" — "Mais c'est ton pays, ta propre paroisse, ton Saint-Magloire..."

par Claudette TOUGAS

SAINT-MAGLOIRE — "J'ai vendu ma maison, mais j'ai gardé mon boisé", nous raconte M. Benjamin Carrier, à sa retraite depuis peu, tout en jouant avec de la ferraille. Nous sommes à Saint-Damien de Buckland.

"Vous voyez le chaudron de fer, là, je l'ai arrangé. Je l'ai rempli d'eau pour voir s'il coulait encore. Ensuite, je vais le vendre. Les gens aiment ça mettre des fleurs là-dedans maintenant."

Il se souvient aussi de sa grosse armoire en pin "qui l'embarrassait" et qu'il a vendue \$5... "La belle affaire que le gars a faite..."

Juste à côté, il y a une sorte de petit sanctuaire à la Vierge: "C'est là que la première messe a été célébrée." D'ailleurs, une affiche invite les passants à "saluer la Vierge de Lourdes".

On poursuit notre route: "C'est rare des touristes par ici", nous répètent les gens. Puis une banderole traverse la route: "Bienvenue à Saint-Magloire".

Avant d'atteindre ce petit village haut perché sur une montagne des Appalaches, le paysage est d'une grandeur et d'une beauté sauvage. Des forêts à perte de vue. Les maisons sont bien rangées et propres. Dans les champs c'est la fête de toutes les fleurs sauvages québécoises. Et... quel bonheur! Personne sur la route qui est bien pavée. On se croirait perdu à l'autre bout du monde. Dans une contrée non encore découverte. Et pourtant, c'est à trois heures de voiture de Montréal.

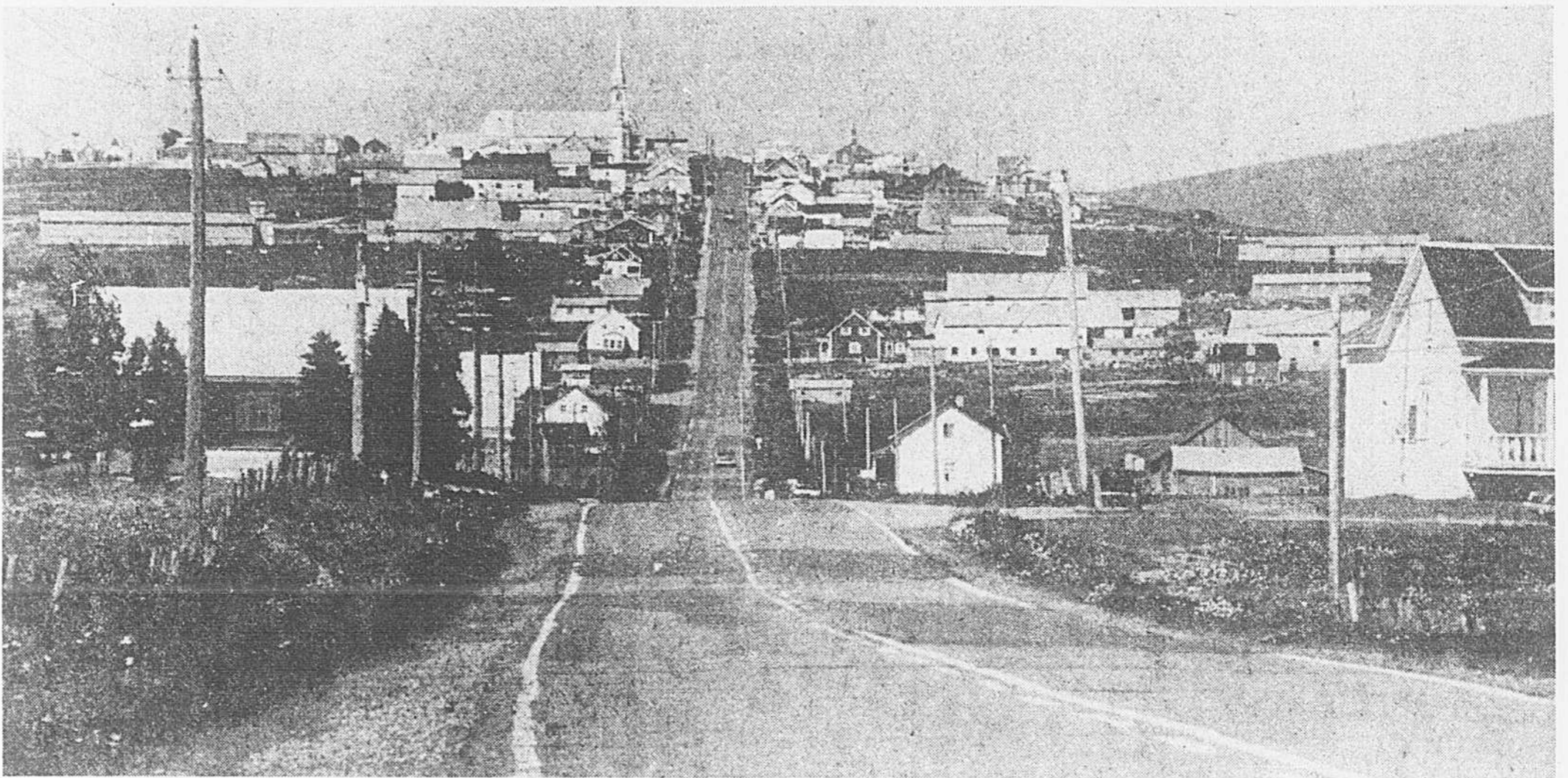
La seule note discordante, pour le coup d'oeil, ce sont les maisons mobiles que bien des citoyens ont installées sur leurs terrains.

C'est l'heure de se sustenter et de se chercher un gîte pour la nuit. Il y a deux hôtels. Le Bon Accueil (où le balcon est en réparation) et l'hôtel Moderne, qui comptent dix chambres chacun.

Si l'accueil est sympathique, on ne peut pas pour autant nous "servir à manger". Pour dormir, c'est \$6 la chambre. \$8 pour un couple. Mais il faut bien manger... C'est au village voisin seulement que vers huit heures, on trouve à bouffer bon et pas cher. Dans les hôtels locaux, les patrons sont nouveaux... et il faut bien encourager le restaurateur. Mais à Saint-Magloire, perdu au nord-est de la Beauce, le restaurant est fermé le lundi.

Dans la grande salle de l'hôtel Moderne, la radio joue à tue-tête les derniers airs à la mode. La barmaid, France, a l'air de s'en nuier: "Je commence à midi et je finis quand il n'y a plus personne."

Ca veut dire trois heures, quatre heures du matin."



photos Jean Goupil, LA PRESSE

Saint-Magloire, petit village où l'expression "on roule les trottoirs, le soir" prend tout son sens. Mais quel joli village avec son église juchée tout en haut.

Deux vieux bons hommes s'installent une bière. Dans le fond, ça joue au billard. D'ailleurs, c'est la seule distraction possible ici, l'unique.

À Saint-Magloire, il n'y a pas de cinéma, pas de salle de quilles, pas de bingo, pas de centre sportif. Il ne reste, pour tout loisir, que les deux hôtels de la place... et la table de "pool".

"Puis vous trouvez ça beau, ici?" France-la-barmaid, la seule fille de son âge née à Saint-Magloire qui y vit encore (elle a 24 ans, ajoute: "Ça me fait penser qu'une amie, un jour, m'a montré des photos superbes d'un village et je me suis exclamée: "Ah! que c'est beau! C'est où ça? Mais c'est ton pays, ta propre paroisse, ton Saint-Magloire, qu'elle m'a répondu: "Faut croire qu'il faut bien rester à une place pour ne pas la voir..."

Il est neuf heures du soir. C'est calme. Tranquille: "Attendez après les nouvelles du sport à la télévision et ma gang de "réguliers" va arriver."

"Mais je ne pense pas qu'ils vont vous empêcher de dormir."

C'est juste lundi soir."

Mais où est tout le monde. C'est mort dans le village. Il n'y a personne sur la rue.

"La majorité travaille dans le bois. Ils reviennent la fin de semaine. Les autres sont trop vieux pour sortir. Puis leurs enfants, s'ils ne sont pas au bois, sont tous partis "gagner" en ville."

France aussi a été "en ville": "J'ai travaillé deux ans dans une "shop". Puis je me suis dit: c'est assez. Je suis revenue dans mon pays. J'ai travaillé comme waitress dans les villages des alentours. A présent, je travaille dans ma paroisse. Je connais mon monde. Je suis bien."

Quand elle veut voir d'autres gens, "s'aérer", comme elle dit, elle va au Lac Etchemin ou à Saint-Georges: "Là, c'est la gros-

se place. Je pense qu'il y a dix-sept hôtels pour 17,000 de population."

Sa décision de rester dans la région est tellement irrévocable qu'elle cherche depuis quelques mois, avec son frère, une maison à acheter: "Il y a deux ou trois ans, tout était à vendre dans les rangs, pour presque rien. Mais ce n'est plus comme ça. Toutes les maisons des rangs ont été achetées. La plupart par des étrangers et surtout par un Américain qui vient "voir ses terres en hélicoptère!"

Pendant qu'on cause ainsi, les gens tout autour parlent "du vent à écorner les boeufs qu'il fait" dehors. Des problèmes de leurs "chars". Tous des gros. Pas de petite voiture à Saint-Magloire.

"C'est comme pour s'habiller,

insiste France, faut aller ailleurs. Il n'y a rien ici." Elle réfléchit: "Ça me fait penser... vous connaissez ça, Côte-des-Neiges, à Montréal? Et bien la moitié de la population de Saint-Magloire (les jeunes) est rendue là. La plupart travaillent à l'hôpital Sainte-Justine et à l'hôpital St. Mary."

Vers dix heures, l'hôtel Moderne se remplit. Il se videra à trois heures du matin. Les fêtards sont ceux qui travaillent "au bois", mais tout près. Ils reviennent donc dormir le soir "à la paroisse".

Le lendemain matin, levés à sept heures, le photographe et moi-même n'avons pu déjeuner qu'à 10h30 seulement. Et dans le village voisin, Saint-Camille De Lillis.

Au menu, des "guédilles"... C'est quoi des "guédilles"?

Affable, la patronne-cuisinière et serveuse nous dit: "C'est bien bon. C'est un pain à hotdog avec toutes sortes d'affaires dedans. Il y en a au poulet, au jambon. Puis on met une petite sauce par-dessus. C'est très populaire par ici. Les gens disent que c'est meilleur au poulet."

Parle, parle, jase, jase, on n'a pas réussi à connaître "le secret de la bonne petite sauce qui donne tout le bon goût" à la guédille...

Nous avons commandé des oeufs et du bacon. Enfin, on déjeunait. Dehors le soleil brillait. Mais le vent... ventait "à écorner les boeufs".

Maire, président de la commission scolaire, de l'UPA, cultivateur...

"C'est vrai que les jeunes s'en vont en ville. Il n'y a pas d'ouvrage ici. Dans mon village, on compte au moins 10 pour cent de chômeurs. C'est pareil partout".

Le maire de Saint-Magloire est un homme jovial, accueillant, sympathique et... occupé: maire depuis quatre ans, M. Ovil Lapointe est aussi commissaire d'école, président de la Commission scolaire de la région, président de l'UPA pour le secteur de Québec et... cultivateur.

Il est aussi à l'origine du regroupement forestier qui a vu le jour il y a deux ans et où l'on compte actuellement 70 membres. En font partie, les paroisses de Saint-Magloire, Saint-Camille, Sainte-Sabine, Buckland, Saint-Philémon et Arma.

Le mandat de ce regroupement est de louer pour 15 ans des boisés privés, ceci avec l'aide financière du ministère des Terres et Forêts, de façon à créer des emplois pour les gens de la région.

De ce fait, huit hommes sont assurés d'un emploi bien rémunéré jusqu'en décembre. Au total, on aura employé une trentaine de personnes qui seraient chômeurs sans cela.

C'est bien peu. Honnêtement, il le reconnaît, bien assis sur une chaise, les coudes appuyés sur sa table de cuisine: "Vous avez visité le village? Alors, il y a le bois pour les bras forts. Et même là, il n'y a pas assez d'emplois. Dans le foyer pour vieillards qui est situé près de l'église, il y a une quinzaine de personnes qui travaillent. Il y a l'école. L'école primaire, bien sûr. Trois épiceries. Deux magasins "général". Un vendeur de matériaux de construction. Deux hôtels et un restaurant".

Il fait ce qu'il peut avec les moyens du bord. Au sujet des trois scieries du coin, il précise que 75 pour cent du bois qu'on y traite vient des États-Unis. "Une partie est retournée aux USA et l'autre reste ici."

Le maire Lapointe est aussi très conscient du peu d'activités qu'offre "sa paroisse": "Mais le vendredi, il y a la salle paroissiale. Les gens font des veillées canadiennes..."

"Saint-Magloire, c'est pas la grande ville... dit-il. Dans le village, on compte seulement 1,250 personnes. Et on a une Caisse populaire".

La spéculation des Américains sur les terrains? "On ne peut pas s'en sortir, ni l'éviter. Mais si on parlait des choses positives. Regardez, cette année, il faut trouver un moyen pour améliorer la pression d'eau. Il faut faire des trottoirs. Il faut..."

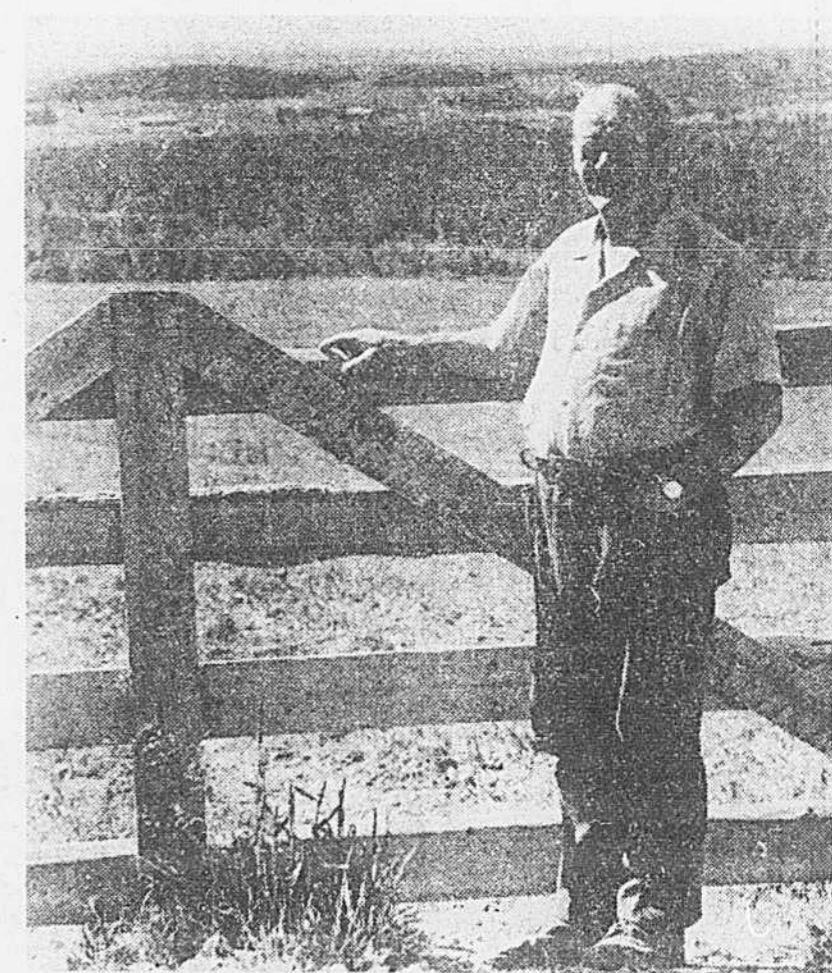
Monsieur le maire est bourré d'idées "progressistes"; mais il faut de l'argent. Et s'occuper en même temps de sa terre, de ses 50 vaches... et de ses huit enfants. "Et de sa femme aussi", ajoute madame la mairesse.

On sort de la maison. Devant, c'est la beauté féérique et irréaliste des montagnes qui, par temps clair, se découpent nettement à l'horizon. Ce sont les Appalaches. Mme Lapointe est toute fière de montrer "son beau jardin". Monsieur le maire est tout fier de montrer "sa piscine chauffée naturellement": des boyaux où l'eau circule sont exposés au soleil à longueur de journée et font en sorte que le changement d'eau se fait... à l'eau tiède.

Pendant qu'il m'explique longuement son "système naturel, une question me trotte dans la tête: "Pourquoi n'éleve-t-on pas des moutons, par ici?" Je la pose.

"On a déjà essayé, mais les ours venaient tous les manger. N'oubliez pas que c'est ici un territoire extraordinaire pour la chasse. L'hiver, c'est le ski, la motoneige, le ski de fond, la raquette. Et du haut du mont Bonnet, on a une vue magnifique: on distingue par temps clair sept clochers. Donc sept paroisses."

"L'été, il y a la pêche. C'est



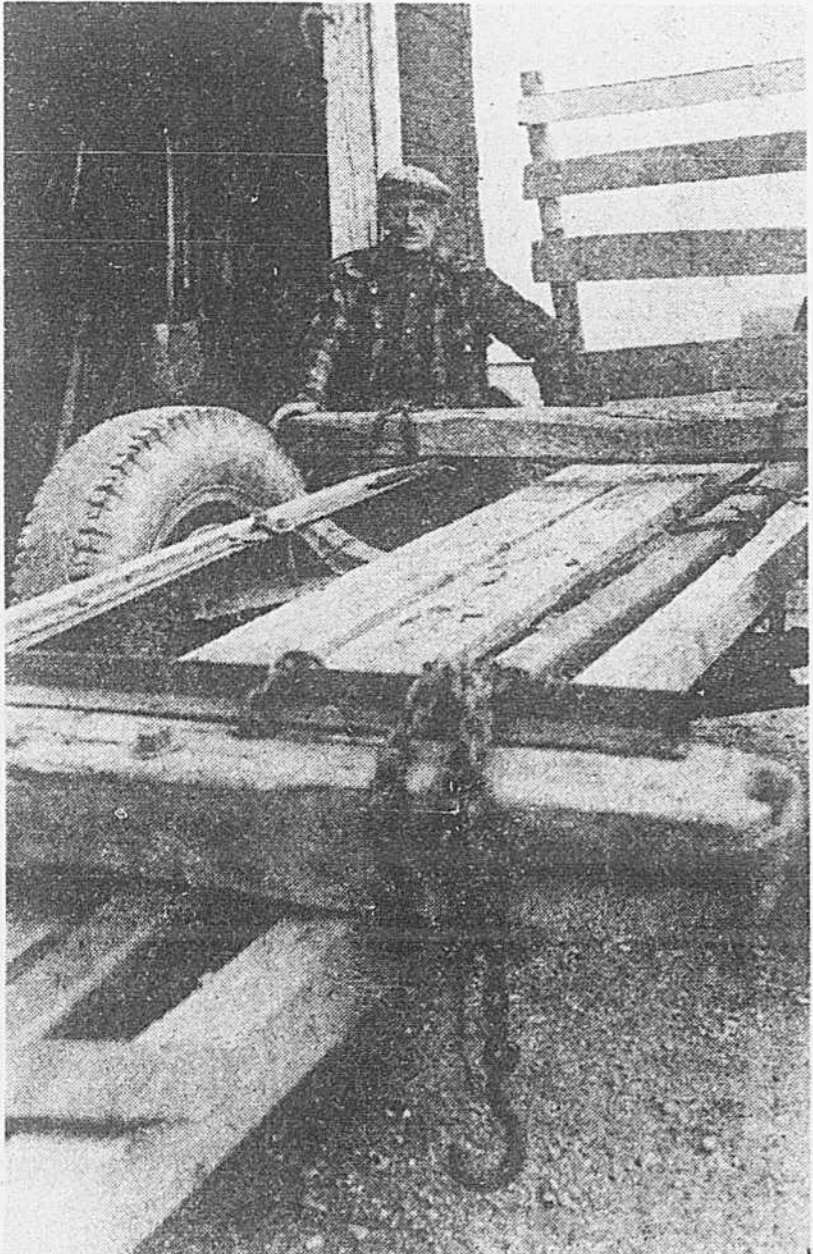
Le maire de Saint-Magloire est un homme sympathique, jovial, accueillant et occupé. Mais il est franc: "C'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de travail dans le coin, donc du chômage."

rempli de lacs tout autour. Il s'agirait que des gens viennent "développer" par ici et achètent. Il y a de la place pour tout: des terrains de camping, des lieux pour pêcher, chasser..."

Monsieur le maire, élu par ac-

clamation, la dernière fois, se représentera-t-il aux prochaines élections? "Oui", dit-il.

Sa femme sourit, narquoisement, et murmure: "Il se pourrait bien qu'il y ait de l'opposition..."



Quand il ne savait pas que "les antiquités", ça valait cher, M. Benjamin Carrier a vendu une belle armoire canadienne toute en pin pour la modique somme de \$5. Aujourd'hui, il répare même de vieux chaudrons en fer: "Tout s'achète. Et les gens y mettent le prix."

Dionne

Plus
d'un
siècle ...
d'économies!

Prix en vigueur jusqu'au mardi 6 août 1977. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.



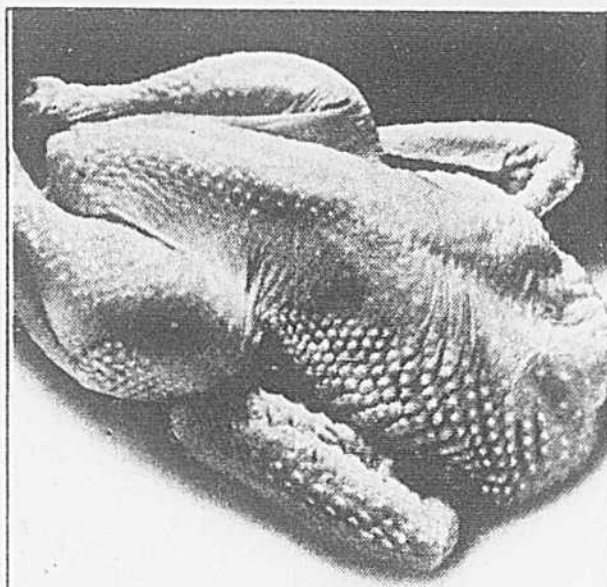
papier de toilette White Swan
Couleurs variées et blanc
Pqt de 4's

.89



margarine dure
100% soya dionne
la livre

3/1.00



poulet frais
catégorie "A"

3 à 4 livres

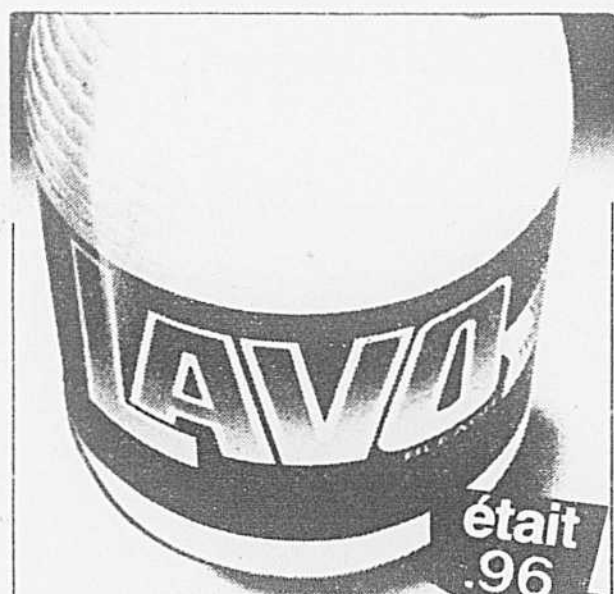
la livre **.63**



cuisses
de poulet frais sans dos

la livre

.89



eau de javel
Concentrée Lavo

contenant
128 oz

.79



détergent en poudre
Tide

boîte de 10 livres

4.99

poitrines de poulet
frais sans dos

la livre

1.09

bacon à déjeuner Kent
Schneider

paquet de
1 livre

1.49

jambon
fumé à l'ancienne désossé et roulé
Schneider

la livre

2.99

saucisse
fraîche de porc et boeuf
en vrac Maple Leaf

la livre

.79

boeuf fumé
Martin

paquet de
4 x 2 oz

1.39

pepperoni
Martin

la livre

1.09

tomates
Canada de choix
Pride Pack
boîte de 28 oz
était 55¢

.39

papier aluminium Reynold's
rouleau de 12 x 100'
était 1.99

1.89

apprêt à salade
Miracle Whip
bocal de 32 oz
était 1.39

1.29

sacs à déchets
Pour poubelle extérieure
Glad
contenant de 10s
était 1.39

1.29

pain de viande Kam
boîte de 12 oz
était .94

.89

chaise
en canevas pour adultes
1's
était 5.49

4.99

cristaux
saveur à l'orange
3/4 oz

2/1.00

beurre d'arachides crémeux Kraft
bocal de 2 livres
était 1.83 **1.69**

café à mouture régulière Chase & Sanborn
était 4.19 **3.59**

jus d'orange surgelé
100% fait de concentré Minute Maid
contenant de 6.1 oz
était .54 **.49**

fromage canadien en tranches Kraft
paquet de 2 livres
était 2.94 **2.89**

pommes de terre
de table

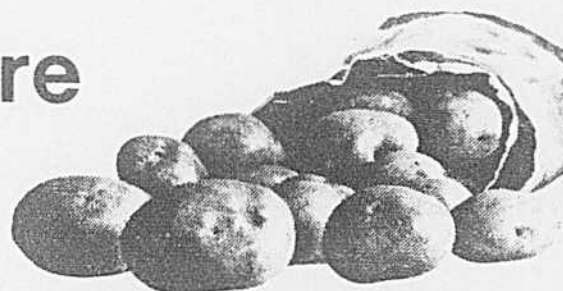
nouvelle récolte, Canada no 1
était 1.49

sac
de

10

lb

.69



poires Bartlett
Californie no 1
la livre **.49**

piet de céleri
était
Canada
no 1
chaque **.39**

nectarines de Californie
grosseur large
la livre était .79 **.59**

échalotes du québec
Canada
no 1
paquet de 4
était 2/.39 **3/.45**

830, boulevard Taschereau
Greenfield Park
501 est, avenue du Mont-Royal
coin Berri
7640, rue Viau (Saint-Léonard)
coin Métropolitain

5220, avenue Verdun (Verdun)
coin Desmarçais
3185 est, rue Beaubien
entre 9e et 10e Avenue
2323 est, boul. Henri-Bourassa
coin de Martigny

10455, boul. Saint-Laurent
entre Prieur et Fleury
1001, rue Saint-Georges
(Saint-Jérôme)
1115, boulevard Décarie
(Ville Saint-Laurent)



ÉVÈNEMENT ANNUEL DE MANTEAUX

Achetez votre manteau maintenant;
portez-le plus tard!

élégants manteaux
en similifourrure

Prix Simpsons

109.99
à
209.99

Vous serez fière de porter ces ravissants manteaux en similifourrure à long poil. Préparez-vous dès maintenant pour l'hiver en vous procurant l'un de ces seyants modèles offerts à prix pré-saison chez Simpsons.

Les modèles: Seulement 5 modèles représentés de notre imposante sélection. Devant droit ou croisé, ceinture nouée ou martingale, quelques-uns avec garniture tressée, capuchon ou col aspect vison.

Les tissus: Riche peluche 100% acrylique similivison, similicastor et similiphoque; doublure rayonne/coton ou 100% acétate, entre-doublure coton.

Les couleurs: vison d'élevage, pastel ou "thermoline"; castor brun foncé; phoque noir ou brun.

Les tailles: petites 6 à 16, moyennes 8 à 18 ou 10 à 20, demi-tailles 16½ à 24½ dans le groupe.

Le plan mise de côté. Grâce à un dépôt de 10% au moment de l'achat, vous pourrez profiter de l'événement annuel de manteaux chez Simpsons. Nous entreposons votre manteau jusqu'au moment désiré où vous effectuerez alors le reste du paiement ou que vous porterez votre achat à un compte Simpsons.

Rayon 731 au troisième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Pour achat en personne seulement

Produits santé et beauté

Le rayon des produits santé/beauté est maintenant situé au sous-sol du magasin Simpsons, centre-ville, au coin des rues Ste-Catherine et Metcalfe.



événement août de

FOURRURE CHEZ SIMPSONS

manteaux vison "Canada Majestic"

Achetez votre manteau maintenant;
portez-le plus tard!

Prix
Simpsons

\$1999

- Profitez de cet événement Simpsons pour acheter la fourrure dont vous avez toujours rêvé. Manteau en vison "Canada Majestic" reconnu pour son élégance, sa souplesse et son merveilleux confort.
- Modèles taillés dans de riches peaux spécialement choisies pour la beauté de leur teinte, leur densité et leur texture soyeuse.
- Coupe impeccable par des spécialistes canadiens. Choix de pastel naturel, foncé d'élevage naturel, perle naturel ou buff naturel. Venez chez Simpsons voir notre grande collection de luxueux manteaux en vison.



superbes manteaux
en loup naturel

Prix Simpsons

\$1499

- Choisissez ce magnifique manteau en loup naturel à poil long au riche aspect du lynx.
- Venez faire votre choix parmi nos modèles à col châle ou cranté.
- Pour un hiver chaud et en beauté... rendez-vous chez Simpsons où vous trouverez ce luxueux manteau en loup naturel... si recherché!

3 modes d'achat

- Compte Simpsons
- Comptant ou PSL
- Plan mise de côté

Souvenez-vous... quand vous pensez
fourrure... pensez Simpsons

Rayon 740 au troisième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Pour achat en personne seulement.

En ville
Fairview
Les Galeries d'Anjou
Le Carrefour Laval

SIMPSONS EN VILLE OUVRE TOUS LES MATINS DÈS 9 HEURES

EN VILLE

977 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal, Québec H3B 3Y7
Du lundi au mercredi:
de 9h à 5h 30 du soir
Jeudi et vendredi:
de 9h à 9h du soir
Samedi: de 9h à 5h du soir

FAIRVIEW

6790, Trans-Canadienne
Pointe-Claire, Québec H9R 1C5
Du lundi au mercredi:
de 9h 30 à 6h du soir
Jeudi et vendredi:
de 9h 30 à 9h du soir
Samedi: de 9h à 5h du soir

LES GALERIES D'ANJOU

7895, Les Galeries d'Anjou
Ville d'Anjou, Québec H1M 1W8
Du lundi au mercredi:
de 9h 30 à 6h du soir
Jeudi et vendredi:
de 9h 30 à 9h du soir
Samedi: de 9h à 5h du soir

LE CARREFOUR LAVAL

3045, boul. Le Carrefour
Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7
Du lundi au mercredi:
de 9h 30 à 6h du soir
Jeudi et vendredi:
de 9h 30 à 9h du soir
Samedi: de 9h à 5h du soir

9 HEURES

VENEZ EN PERSONNE,
ÉCRIVEZ OU COMPOSEZ
842-7221

SERVICE TÉLÉPHONIQUE
24 HEURES PAR JOUR
POUR COMMANDER DU
MAGASIN OU CATALOGUE